



# Propositions partagées pour améliorer les soutiens à l'agropastoralisme de montagne

Projet AgroPastoM  
2015-2018

Réalisé dans le cadre de la  
Mobilisation Collective pour le Développement Rural

Soutenu par le Réseau Rural National





# Sommaire

Introduction.....	3
Les Principales étapes.....	4
Agropastoralisme <i>Un essai de définition</i> .....	5
<b>I. Moyens de fonctionnement de l'agropastoralisme</b> .....	7
A. Les espaces pastoraux.....	8
B. Les organisations collectives .....	14
C. Le territoire et l'environnement .....	21
<b>II. Economie et filières</b> .....	34
A. La valorisation des produits .....	35
B. Le développement touristique.....	40
<b>III. Politiques publiques</b> .....	42
A. La Politique Agricole Commune .....	43
B. Articulation des politiques .....	50
<b>IV. Gouvernance de l'agropastoralisme</b> .....	53
<b>Conclusion</b> .....	59
Glossaire .....	61
Remerciements .....	61
Crédits photos .....	62
Partenaires du projet.....	64
Financeurs .....	64

# Introduction

En 2015, les services agricoles et pastoraux des massifs français : le Suaci Montagn'Alpes, le Service InterDépartemental pour l'Animation du Massif Central (SIDAM), l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP), l'Association Régionale de Développement Agricole et Rural du massif du Jura (ARDAR), Chambres d'agriculture France (APCA), les Chambres régionales d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'Occitanie, de Bourgogne-Franche-Comté, le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) et le Réseau Pastoral Auvergne-Rhône-Alpes, ont répondu à l'appel à projet lancé par le Réseau rural national pour constituer une mobilisation collective pour le développement rural, visant à apporter un éclairage partagé entre acteurs agricoles et pastoraux, sur ces systèmes agro-pastoraux en montagne, sur leurs besoins et pour tenter d'apporter des pistes d'amélioration des soutiens dédiés.

Le contexte du projet :

- Un acte II de la Loi Montagne permettant aux acteurs agropastoraux de porter des propositions structurantes et modernes en rapport avec ces espaces d'altitude
- Une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe du 7 août 2015) ayant conduit à la fusion de régions et à un éloignement des acteurs de montagne, avec une nouvelle articulation à trouver avec les massifs
- Une démarche de l'Agro-écologie promue par l'Etat, qui peut donner une place aux systèmes agropastoraux

Les objectifs poursuivis :

- Renforcer les synergies entre l'agriculture de montagne et le pastoralisme, décloisonner les acteurs
- Améliorer les politiques publiques, notamment les Programmes de Développement Ruraux Régionaux, sur le thème de l'agro-pastoralisme, dans un contexte de réforme territoriale
- Repositionner le rôle du pastoralisme comme composante d'une activité économique, qui conforte les exploitations en valorisant mieux les ressources naturelles
- Renouveler l'activité agro-pastorale, et identifier les nouveaux enjeux et les leviers d'action

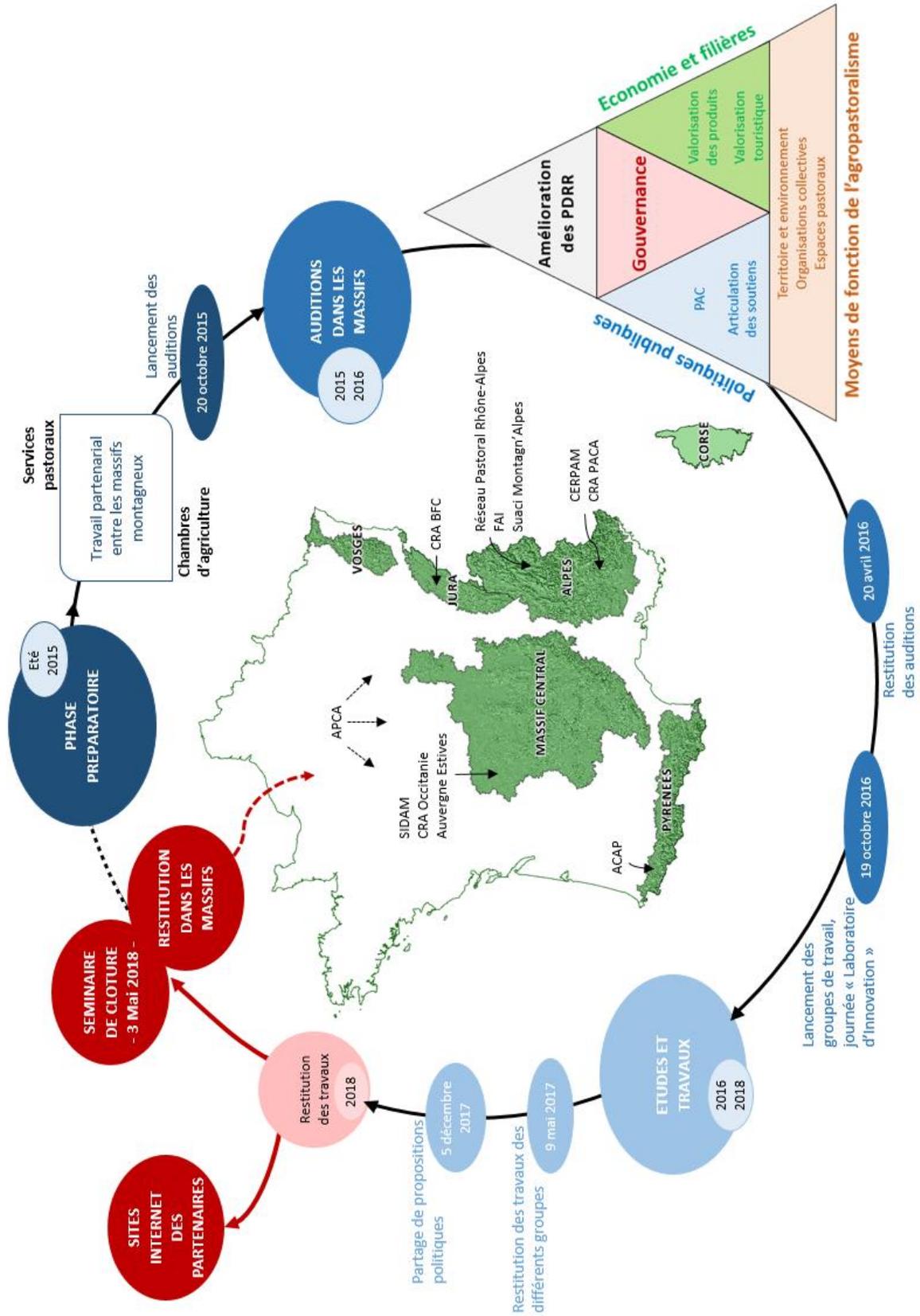
La première étape du projet a consisté dès 2015 à faire remonter les besoins du terrain par une phase d'audition dans les massifs, sur la base d'une analyse préalable des soutiens mis en œuvre dans les territoires concernés. Des réunions organisées par les partenaires dans les massifs du Jura, des Alpes, du Massif Central, des Pyrénées, ainsi que des entretiens téléphoniques dans les Vosges et en Corse, ont permis l'expression de 250 personnes ressources au sujet de l'agropastoralisme.

La matière riche de ces auditions a permis d'identifier des problématiques, à partir desquelles des groupes de travail ont été mis en place par les partenaires du projet sur les thématiques des moyens de fonctionnement des espaces pastoraux, des politiques publiques et de leur articulation, de l'économie des filières et du tourisme. Ces travaux techniques conduits entre 2016 et 2018 ont été synthétisés dans un document intitulé « Synthèse des travaux du projet AgroPastoM ».

Enfin, les partenaires ont élaboré, sur la base des constats et des enjeux identifiés, des propositions partagées présentées dans ce document, dans le but de les porter auprès des différentes instances d'élaboration des politiques publiques, pour soutenir au mieux l'agropastoralisme de montagne dans les années à venir.

\* Confère « glossaire » page 61

# ---- Les Principales étapes ----



# Agropastoralisme

## *Un essai de définition*

L'agropastoralisme désigne le secteur de la production agricole selon lequel les exploitations à activité d'élevage bovin, ovin, caprin, voire équin ou porcin, combinent en proportions variables deux types très différents de ressources fourragères pour l'alimentation de leurs animaux :

- d'une part, des végétations spontanées herbacées, arbustives et/ou arborées portées par des espaces pastoraux, à usage exclusif et saisonnier de pâturage,
- d'autre part, des surfaces cultivées, dont les productions (céréales, prairies ou autres) sont récoltées, stockées ou/et pâturées, avec commercialisation possible d'une partie plus ou moins importante d'entre elles (grains, foin, etc.).

Dans les territoires montagnards de France, l'agropastoralisme est la situation de la quasi-totalité des exploitations utilisatrices des espaces pastoraux : si des élevages à orientation exclusivement ou essentiellement pastorale existent bien, ils restent rares et ils se trouveront surtout dans des zones climatiquement et topographiquement différentes, notamment les régions méditerranéennes.

*△ Cf Synthèse des travaux « L'agropastoralisme hors montagne »*

Très généralement, les surfaces cultivées sont exploitées en propriété ou sous statut du fermage (mais néanmoins parfois également par simple accord verbal, par exemple pour la récolte de foin) ; elles constituent donc l'assise foncière la plus stable de l'exploitation. En revanche, les surfaces pastorales relèvent de statuts fonciers plus divers : elles peuvent dans certains cas être détenues en propriété ou fermage par les éleveurs, comme les surfaces cultivées ; beaucoup plus souvent, les éleveurs n'y sont pas « chez eux » : en raison de leur historique séculaire propre, elles sont la propriété de communes ou de syndicats intercommunaux (les Commissions syndicales des Pyrénées en sont une des formes les plus abouties), de l'Etat (propriétés domaniales boisées ou non gérées par l'Office National des Forêts), comme de multiples petits et grands détenteurs privés n'ayant souvent plus aucun lien réel avec le monde agricole. Assez régulièrement, l'organisation foncière d'un territoire pastoral, surtout si ce dernier est de dimension relativement importante, relèvera de deux ou plusieurs de ces composantes ; un outil juridique tel que l'association foncière pastorale (AFP), fondé sur la législation des associations syndicales de propriétaires, permet d'en unifier la gestion.

Les surfaces pastorales peuvent être adjacentes ou proches des sièges d'exploitation, et permettre des utilisations souples en diverses saisons. Elles pourront alors soit être affectées pendant une durée déterminée à un lot d'animaux dont les besoins alimentaires sont limités, soit, pour des animaux à besoins plus élevés – ou à protéger contre les risques de prédation, être intégrées dans un circuit quotidien d'alimentation comportant des prairies cultivées et/ou une complémentation en foin et concentrés distribués en bâtiment. Les surfaces pastorales plus éloignées, à caractère saisonnier généralement exclusif, interdisent tout retour quotidien du troupeau sur l'exploitation, comme c'est le cas notamment pour les espaces d'alpage ou d'estive et de transhumance hivernale ; leur utilisation structure alors plus ou moins fortement les systèmes d'élevage, requiert souvent des formes collectives d'organisation des éleveurs (les groupements pastoraux – GP – ou leurs équivalents), fait appel à des moyens de transport (animaux, personnel, matériel), mobilise des emplois saisonniers de salariés (gardiennage, traite, fabrication fromagère, ...) et impose des équipements appropriés.

Si l'éleveur est le « maître » de ses surfaces cultivées et éventuellement de certaines surfaces pastorales, il l'est en revanche nettement moins sur la plupart des espaces pastoraux qu'il utilise sous forme individuelle ou collective. L'usage pastoral, saisonnier, lui est le plus souvent consenti par la voie spécifique d'une convention pluriannuelle de pâturage (CPP) d'une durée de cinq années renouvelable (devenue une durée minimum de 5 ans depuis la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne), réglementairement exclue du statut du fermage, qui autorise d'autres activités simultanées ou décalées (sports d'hiver, fréquentation touristique, gestion forestière, chasse, etc). La Loi Montagne a instauré, en plus des servitudes hivernales existantes, la possibilité d'instaurer des servitudes estivales, pour développer et encadrer la pratique des sports de nature en été.

L'éleveur, ou le GP dont il est membre, doit donc composer et négocier, avec le(s) propriétaire(s) et les autres activités présentes. De plus, nombre de surfaces pastorales, en leurs qualités d'espaces naturels façonnés par le pâturage dans la longue durée, sont reconnus espaces naturels protégés et s'inscrivent dans le périmètre des parcs nationaux et régionaux, des réserves nationales ou régionales de biodiversité, des Espaces Naturels Sensibles (ENS), etc. Les exigences de conservation et de gestion écologiques y sont ainsi largement prégnantes. Si celles-ci peuvent générer des contraintes parfois fortes, elles introduisent simultanément des formes particulières de contractualisation et d'indemnisation liées aux pratiques pastorales par des contrats agroenvironnementaux pluriannuels (mesures agroenvironnementales et climatiques – MAEC), qui ont connu un fort développement. La prise en compte de l'ensemble du fonctionnement de l'exploitation d'élevage, et non plus des seules surfaces pastorales utilisées, a débouché récemment sur une nouvelle génération de mesures agroenvironnementales, la « MAE système herbager et pastoral – MAEC SHP », qui établit un ensemble d'engagements indemnisés portant à la fois sur les surfaces pastorales et sur les surfaces cultivées.

Le terme agropastoralisme recouvre donc une très grande diversité de situations, depuis celle du « petit pastoral » où les espaces naturels, adjacents à l'exploitation, fournissent plutôt un pâturage d'appoint, voire de simple exercice, tandis que l'alimentation distribuée ou les prairies cultivées couvrent l'essentiel des besoins des animaux, jusqu'à celle des « grands pastoraux » où, à l'inverse, prairies cultivées et aliments distribués visent surtout à sécuriser le système d'élevage et à faire face aux périodes d'hivernage obligatoire en bâtiment. Par-delà sa définition relativement simple, l'agropastoralisme doit donc être caractérisé au plus près des réalités que présente chacune des régions où il est actif.

Quel que soit leur degré de « pastoralité », *"par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard"* depuis la loi de développement des territoires ruraux de 2005, intégrée au code rural, article L 113-1.

# I. Moyens de fonctionnement de l'agropastoralisme



Le rapport au territoire est l'un des éléments clés de la culture pastorale. Par définition, les activités pastorales impliquent l'accessibilité à de grands espaces, dans lesquels les animaux domestiques valorisent une ressource alimentaire spontanée. Celle – ci peut être constituée d'herbacées, de feuilles, de tiges et/ou de fruits dans des proportions variées. La ration quotidienne est principalement constituée de ces plantes même si un complément peut être apporté à certaines saisons.

Tout le savoir-faire des éleveurs et bergers réside dans l'art d'atteindre ses objectifs de production en fonction des possibilités offertes par le milieu. En s'aidant si nécessaire d'apports complémentaires en fourrages pâturés sur des prairies, stockés et/ou en concentrés.

Le menu composé par l'animal et l'humain est le résultat d'un parcours suivi par le troupeau dans le cas d'une conduite en gardiennage, ou d'une succession de parcs de pâturage.

Le foncier est également un élément à prendre en compte lorsque l'on parle de gestion du territoire. Eleveurs et bergers doivent arriver à une entente avec les propriétaires fonciers et les autres usagers du territoire (Brisebarre et al., 2008). Le territoire et les moyens de fonctionnement du pastoralisme constituent donc le socle sur lequel repose le pastoralisme. Dans un contexte d'évolution en lien avec les services pastoraux (organisations collectives, foncier, eau, accès, gestion du multi-usage), cette approche vise à adapter et à améliorer la prise en charge des moyens de fonctionnement technique, des modes de gestion et d'innovation du pastoralisme.

## A. Les espaces pastoraux

### 1. Permettre la reconnaissance durable des ressources pastorales en améliorant la connaissance et le suivi des surfaces et activités pastorales

#### Constats

- En France, des enquêtes pastorales ont succédé aux recensements agricoles en 1972 puis en 1983, permettant une approche globale des surfaces concernées. Ensuite, des enquêtes pastorales approfondies ont été conduites sur certains massifs uniquement. En conséquence, la connaissance des surfaces pastorales est très variable d'un massif à l'autre et celles-ci restent sous-estimées et méconnues dans une partie des massifs, ce qui engendre un manque de reconnaissance à différentes échelles (éleveurs, territoires et décideurs politiques)
- Ces espaces recouvrent une diversité de situation et sont qualifiées par une terminologie variée : pâturage, herbe, prairie naturelle, estive, alpage, parcours, prébois, lande ...
- Les approches du pastoralisme restent relativement cloisonnées entre territoires pastoraux, ce qui complexifie le partage des connaissances
- La reconnaissance de la ressource pastorale ligneuse (landes et espaces pâturés boisés essentiellement) reste très précaire et relève d'un caractère dérogatoire dans le règlement européen

#### Enjeux

- Identifier les moyens pouvant être partagés et coordonnés pour améliorer la connaissance globale des surfaces et activités pastorales
- Disposer d'éléments factuels représentatifs et diffuser les connaissances sur les surfaces, les types ressources (herbe mais aussi tiges, feuilles, fruits) et les activités pastorales pour en améliorer la prise en compte de l'échelle locale et à l'échelle nationale



#### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Améliorer la prise en compte du pastoralisme, dans son ensemble, dans les recensements agricoles
- Combiner différentes méthodes de recensement permettant d'avoir un suivi régulier et exhaustif à des pas de temps adaptés :
  - Recensement exhaustif des surfaces pastorales et de leur utilisation tous les 10 ans (ie. enquête pastorale)
  - Analyse du RPG annuellement pour suivre l'évolution globale des surfaces
  - Essai de distinction des surfaces pastorales sur des territoires pilotes, par des approches cartographiques SIG par exemple
- Permettre la mise en place d'enquêtes pastorales représentatives et homogènes
  - Prendre en compte le pastoralisme sédentaire dans la méthode actuelle,
  - Homogénéiser la définition des surfaces pastorales considérées (cf. groupe de travail gouvernance)

## 2. Permettre la reconnaissance durable des ressources pastorales en renforçant les références pastorales en vue d'optimiser le conseil

### Constats

- La ressource pastorale est sous-estimée et méconnue, ce qui engendre :
  - ♦ un manque de reconnaissance des savoir-faire
  - ♦ un manque de reconnaissance du poids de la ressource dans les systèmes
  - ♦ un manque de confiance dans le potentiel de production des espaces pastoraux (éleveurs, bergers, techniciens et formateurs)
- Un investissement variable dans la connaissance de cette ressource est noté en fonction des territoires (quantitatif et qualitatif)
- Différents outils et méthodes existent mais ils ne sont pas systématiquement mis en œuvre ni homogénéisés et prennent en compte la ressource pastorale de manière différente

### Enjeux

- Redonner toute leur place aux ressources pastorales dans les stratégies d'exploitation
- Face au changement climatique, utiliser les ressources pastorales comme un des facteurs de consolidation de l'autonomie alimentaire
- Disposer d'outils d'accompagnement (conseil et formations) des agriculteurs, bergers et futurs agriculteurs pour optimiser la mobilisation des ressources pastorales
- Maintenir, capitaliser et diffuser les savoir-faire liés à l'activité pastorale



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Valoriser les travaux de la recherche sur l'autonomie alimentaire, la valorisation agronomique, les itinéraires de gestion de la ressource alimentaire dans son ensemble : ressources herbacées ligneuses, et fruitières
- ➔ Renforcer les références à l'échelle des parcelles et des systèmes d'exploitation pour alimenter le conseil
  - Permettre une meilleure considération de la ressource pastorale dans les cas types INOSYS (références systèmes à l'échelle nationale) par :
    - l'intégration d'un minimum d'indicateurs pastoraux que l'ensemble des cas type construits sur des territoires pastoraux en montre la composante pastorale
    - L'homogénéisation les indicateurs pastoraux dans les cas types concernés
  - Caractériser la diversité et la quantité de la ressource pastorale dans la production agricole ainsi que les stratégies d'utilisation (via des outils tels que StratPasto, Dialogu'Alpes, Rami Pasto, Innov'eco, Geroko...)
  - Produire et mettre à jour des références parcellaires pastorales sur l'ensemble des territoires concernés (par l'utilisation d'outils comme Dialogu'Alpes, le "RPP" Référentiel Pastoral Parcellaire),...



**Fauche, pâtures et estives**  
*Mont-Lozère*

### 3. Optimiser la mobilisation et l'utilisation des espaces pastoraux en levant les freins à l'utilisation des espaces pastoraux

#### Constats

- Les conventions pluriannuelles de pâturage, instaurées par la loi pastorale de 1972 sont bien adaptées à la souplesse nécessaire à l'exploitation du foncier pastoral
- L'accès au foncier pastoral est globalement complexe du fait de :
  - ♦ la méconnaissance des surfaces disponibles
  - ♦ la précarité des modes de faire-valoir
  - ♦ la multiplicité des propriétaires
  - ♦ la nécessité de remise en état de certains espaces
  - ♦ la forte pression foncière sur certains secteurs
- La gestion des surfaces pastorales est rendue difficile par :
  - ♦ le manque d'équipement et d'aménagement
  - ♦ ces surfaces ayant souvent été délaissées par les activités agricoles
  - ♦ les aides aux investissements trop fluctuantes et restrictives
  - ♦ des particularités d'entretien et d'utilisation
  - ♦ le manque de bergers formés disponibles
  - ♦ les cadres réglementaires inadaptés au métier de berger salarié
  - ♦ la superposition d'usages multiples et parfois divergents sur un même territoire

#### Enjeux

- Assurer l'animation foncière spécifique aux espaces pastoraux notamment pour les surfaces collectives et en situation de reconquête pastorale
- Evaluer précisément les coûts de la mobilisation et du renouvellement de la ressource pastorale
- Permettre la combinaison des usages sur les espaces pastoraux



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

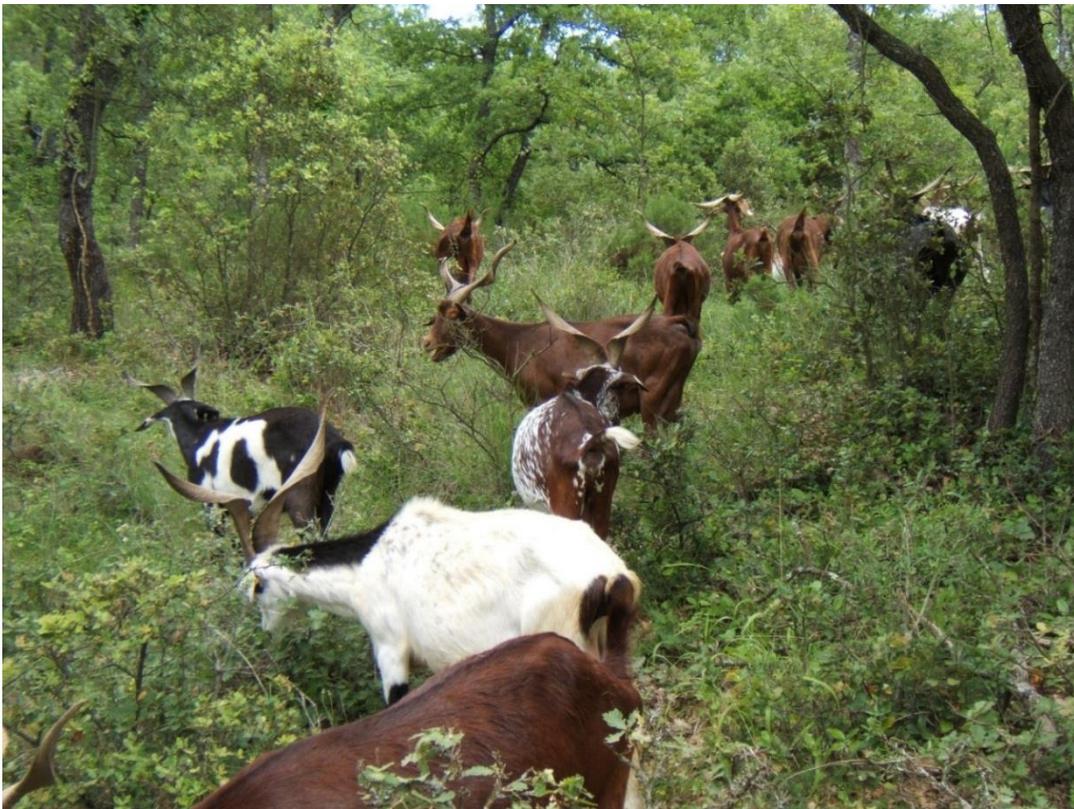
- Soutenir et développer l'animation foncière dans le but d'assurer :
  - Le suivi des surfaces disponibles, le lien entre propriétaires et utilisateurs, le conseil juridique (statuts, règlements intérieurs, baux et conventions...), via des outils tels que les regroupements de propriétaires (Association Foncière Pastorale, Association Syndicale Libre...) et collectifs d'éleveurs
  - La mise à disposition de foncier sous une forme juridique adaptée lorsque des investissements productifs importants doivent être réalisés, pour les bâtiments et leurs abords par exemple
  - La restructuration foncière, quels que soient les outils : échanges amiables, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), ...
- Faciliter et développer l'utilisation des espaces pastoraux :
  - Faciliter l'utilisation pastorale, quels que soient les modes de faire-valoir, proposés par la loi pastorale
  - Expertiser une mesure financière et/ou fiscale de façon à inciter les propriétaires à louer leurs terres avec des loyers modérés à des agriculteurs actifs
  - Inciter l'exploitation pastorale du foncier par des démarches de communication et de politiques foncières des collectivités
  - Promouvoir l'intérêt des espaces pastoraux auprès des jeunes agriculteurs (y compris en gestion collective)
  - Intégrer une modulation supplémentaire à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) pour l'utilisation de surfaces pastorales
- Permettre une amélioration de l'équipement et de l'aménagement des surfaces pastorales :
  - Participer au financement de l'ensemble des équipements nécessaires à l'activité pastorale (y compris des structures d'accueil des bergers)
  - Pérenniser des soutiens financiers adaptés aux besoins des territoires, (plan de financement sur plusieurs années pour assurer de la visibilité)



**Bâtiment d'alpage**  
*Parc National de la Vanoise*

➔ Faciliter la reconquête et l'entretien des espaces pastoraux :

- Accompagner financièrement les projets de redéploiements pastoraux
- Favoriser la reconquête pastorale d'espaces envahis par les accrues forestiers, sans tomber sous la réglementation sur le défrichement
- Appliquer la loi montagne pour les boisements de moins de 40 ans
- Conserver la vocation agropastorale du foncier suite au départ en retraite des propriétaires-exploitants (Mutuelle Sociale Agricole)
- Assurer la vocation agropastorale du foncier et permettre les aménagements nécessaires à cette activité dans les documents d'urbanisme
- Pouvoir bénéficier d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sur les surfaces reconquises (via la réserve nationale)
- Reconnaître le potentiel alimentaire des espaces pastoraux à leur juste valeur en lien avec les aides PAC (éligibilité des surfaces peu productives)
- Adapter les contraintes réglementaires du brulage pastoral



**Reconquête de zones pastorales par des chèvres du Rove**

*Bouches-du-Rhône*

## 4. Optimiser la mobilisation et l'utilisation des espaces pastoraux en améliorant et soutenant l'accompagnement des activités pastorales

### Constats

- Un panel de missions est pris en charge par les services pastoraux ce qui permet d'accompagner de façon efficiente l'activité pastorale
- La présence des services pastoraux est très hétérogène sur le territoire
- Les services pastoraux sont fragilisés par l'instabilité et la complexité des soutiens financiers
- Les connaissances sont inégales sur le territoire national et des capitalisations d'expériences sont à développer
- De nouveaux acteurs s'intéressent au sujet en parallèle des services pastoraux

### Enjeux

- Pérenniser les services pastoraux et leurs missions
- Identifier les structures d'accompagnement et clarifier la répartition des missions
- Partager et mutualiser les expériences



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Sécuriser et pérenniser les financements des différentes missions des services pastoraux : Expertise pastorale, Animation pastorale, Projets de Recherche & Développement
- Partager des missions agropastorales sur le suivi des politiques publiques
- Poursuivre la diffusion des expériences entre les services pastoraux grâce à des financements spécifiques
- Poursuivre le recensement des services pastoraux et de leurs missions



**Vache de race Gasconne**  
*Estive d'En Gaudu en Ariège*

## B. Les organisations collectives

### 1. Porter les organisations collectives pastorales bénéfiques pour les territoires

Les organisations pastorales collectives (Associations Foncières Pastorales, Groupements Pastoraux), initialement permises par la loi pastorale de 1972, répondent aux nécessités de mise en commun des moyens de production et des troupeaux engagés dans ces territoires marqués par la saisonnalité et la pression des milieux naturels.

Chargées de pouvoir prendre en considération l'ensemble des enjeux issus de l'élevage mais aussi des milieux pâturés, ces structures collectives ont un rôle d'intérêt général, notamment en termes d'aménagement du territoire, par la création et l'entretien d'accès et d'autres équipements, l'intervention pâturée ou mécanique sur les milieux. Elles permettent une mutualisation des moyens, notamment pour l'embauche de bergers, et renforcent ainsi la surveillance sanitaire des troupeaux domestiques et leur protection. Elles permettent également de prendre en considération d'autres éléments de type « bien commun », comme la contribution à la protection-préservation de milieux particuliers, de captages d'eau...

Par la présence des moyens humains, techniques et financiers déployés, par leur capacité à présenter un interlocuteur unique représentant le collectif, elles sont en capacité d'assurer différentes formes d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur durable des ressources de ces territoires difficiles. Globalement, le collectif permet d'adapter les chargements aux ressources fourragères, avec probablement une tendance à la réduction des charges qu'il conviendrait de surveiller.

Au total, ce sont environ 600 000 ha qui sont gérés collectivement dans les massifs français, soit l'équivalent de la surface d'un Département de taille moyenne.



**Mosaïque de milieux agro-pastoraux**  
*Haute-Durance*

## Constats

Quelques chiffres sur les formes d'organisations collectives et leur évolution :

Associations Foncières Pastorales	347
Surface (ha)	203278
Propriétaires fonciers	33128
<b>Groupements pastoraux</b>	957
Éleveurs	5613
Moyenne du nombre d'éleveurs/GP	5,8

(Source : année 2011)

Gestionnaires d'estives collectives dont :	1432
• Groupements pastoraux	1049
• Hors Groupements Pastoraux	383
• Dont Présidence non agricole	195
Surface (ha)	580 300
Dans le massif des Alpes, 53% des surfaces d'alpage sont utilisées par des Groupements pastoraux	

(Source : année 2016)

### Les formes collectives permises par la loi pastorale de 1972

- **Les Associations Foncières Pastorales (AFP).** Elles regroupent des propriétaires de terres agricoles ou pastorales, voir boisées, situées en zones de montagne ou d'économie pastorale et extensive. Les AFP assurent l'aménagement et l'entretien des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation des fonds inclus dans leur périmètre, les travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols, la mise en valeur des ressources des propriétés ainsi rassemblées, ainsi que la gestion de la fréquentation touristique. Elles assurent ou font assurer leurs travaux.
- **Les Groupements Pastoraux (GP).** Ils sont un regroupement d'éleveurs pour une valorisation collective de surfaces pastorales, au moyen d'une structure porteuse (Syndicat, Association, Coopérative), agréé par l'Etat « Groupement Pastoral » selon des critères spécifiques. Ils permettent de mutualiser les conditions techniques et les coûts relatifs à la conduite d'une saison de pâturage. Interlocuteurs uniques et reconnus auprès des partenaires locaux (communes, ONF, Parc Naturels Régionaux, Parc Nationaux...), ils permettent d'embaucher un (ou plusieurs) berger(s) et de mobiliser des aides financières pour la conduite de projets d'améliorations pastorales (Aides améliorations pastorales) ou de modifications de conduites (Aides PAC). Les Groupements Pastoraux sont les principaux employeurs de bergers-es (plus de 800 contrats dans les Alpes en 2014).

## D'autres formes d'organisations collectives et particularités à noter

- **Les commissions syndicales** sont créées pour gérer des biens ou des droits indivis ainsi que les services publics qui s'y rattachent, et sont en ce sens gestionnaires de vastes espaces pastoraux. Elles sont administrées par des élus délégués des communes concernées (regroupant jusqu'à 89 communes dans les Pyrénées). Elles sont principalement mobilisées dans les Pyrénées.
- **Les Sociétés d'Intérêts Collectifs Agricoles (SICA) d'alpage** permettent à des éleveurs de conduire des améliorations pastorales en commun et de mobiliser des financements publics, et ce, quand elles sont structurantes pour le territoire pâturé et/ou quand elles permettent de mutualiser tout ou partie des équipements réalisés. Elles ont le statut de coopérative agricole.
- **Les Associations de Transhumance Hivernale (ATH)**, souvent agréées en Groupements Pastoraux, sont mises en place pour offrir des solutions fourragères hivernales et décharger les exploitations de montagne. Leurs actions de pâturage permettent également de lutter contre les incendies dans les régions méditerranéennes.
- **Les Groupements Pastoraux laitiers** (en raison du fruit commun) ont pu être dotés de DPU, ce qui n'est majoritairement pas le cas des autres Groupements Pastoraux.
- **Les Collectifs Pastoraux sous forme associative** permettent à des éleveurs de conduire des améliorations pastorales en commun et de mobiliser des financements publics pour cela. C'est une gestion concertée de ces espaces qui est en jeu.

## Points de fragilité

- Ces collectifs sont fragiles et leur construction est longue, comme toute organisation collective basée sur des fonctionnements bénévoles, même à des fins professionnelles. Leur réussite est basée sur la participation de leurs membres et l'implication de leur Président et du Bureau. Les principales difficultés qu'elles rencontrent sont le renouvellement de leurs membres dirigeants et le fait de faire face à des tâches et responsabilités administratives croissantes, souvent éloignées des réalités de terrain.
- Dans la mise en œuvre des aides de la Politique Agricole Commune, les structures pastorales collectives (et donc les surfaces concernées) nécessitent des modalités de mise en œuvre spécifiques à anticiper.

## Enjeux

Maintenir par le bon fonctionnement de ces structures pastorales collectives, les pratiques traditionnelles favorables pour les élevages et pour les territoires et les inscrire davantage dans les différents espaces de concertation.



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Conserver la lisibilité de ces structures aux yeux des pouvoirs publics, des adhérents de ces structures et de leurs partenaires. Réécrire régulièrement leur projet collectif pour que ces structures pastorales restent dans le champ de l'intérêt général. Ne pas opposer les Groupements Pastoraux aux gestionnaires agricoles individuels.
- Veiller à la simplification des démarches administratives qui incombent à ces structures, à la rationalité de ces démarches, associer les Directions Départementales des Territoires (DDT) et services pastoraux à ces démarches.
- Renouveler régulièrement les outils d'aide à la gestion et à l'administration de ces structures (Règlements et documents type, outils d'aide à la décision dont outils numériques...).
- Favoriser des démarches visant à simplifier l'emploi de berger-es en tenant compte des spécificités de ces métiers.
- Encourager les collectifs à élaborer des stratégies d'amélioration et de modernisation des itinéraires techniques.
- Favoriser la réponse à des enjeux de productions agropastorales en intégrant des cahiers des charges particuliers (agriculture biologique, productions particulières de viande, fromage ou autre...).
- Favoriser, inciter prolonger la coopération entre éleveurs-es en s'appuyant sur les acquis de la période de mélange de troupeaux.



**Regroupement de troupeaux en alpage**

*Alpage du Queyras*

## 2. Intégrer l'agropastoralisme dans les formations et consolider l'emploi

### Constats

- Les pratiques agropastorales présentent une technicité importante des savoir-faire
- Les relations entre saisonniers et exploitants sont à travailler
- La sécurité juridique des contrats de travail des bergers n'est plus assurée, suite à la jurisprudence iséroise considérant que les Contrats à Durée Déterminée saisonniers peuvent être requalifiés en Contrats à Durée Indéterminée

### Enjeux

- Renforcer les dispositifs de transmission des savoir-faire pastoraux
- Assurer la transmission
- Pérenniser l'emploi
- Réduire la précarité
- Sécuriser les contrats de travail



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Travailler la relation agriculteur-berger permettant une confiance pour assurer la stabilité de l'exploitation.



**Descente d'estive de brebis Tarasconnaises dans les Pyrénées ariégeoises**  
*Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage d'Orlu*

## 2.1 Intégrer l'agropastoralisme dans les formations

- Redéployer les formations spécifiques aux bergers :
  - Faire valoir l'importance du tutorat et du temps long dans la transmission des savoir-faire pastoraux
  - Mettre en place des formations techniques et qualifiantes permettant l'installation à terme comme le propose le programme « Inn'Ovin » pour l'accompagnement des bergers, de la formation à l'installation (Fédération Nationale Ovine)
  - Intégrer le pastoralisme dans les formations universitaires et professionnelles et dans les parcours à l'installation
  - Proposer des offres de formation continue, professionnelle des bergers, adaptées à l'activité saisonnière et hors contrat
  - Communiquer, faire la promotion de ces métiers
- Mobiliser le Fonds social européen (FSE) pour les formations des éleveurs et des bergers.

## 2.2 Consolider l'emploi

- Créer ou améliorer les interfaces entre bergers et employeurs (type bourse à l'emploi), dans les massifs en capitalisant les expériences en inter-massif.
- Faciliter le regroupement d'éleveurs pour l'emploi.
- Accompagner les éleveurs dans le rôle d'employeurs, les collectifs d'éleveurs en particulier.
- Fidéliser les saisonniers via une aide à l'emploi.
- Adapter pour sécuriser le statut des saisonniers (bergers, fromagers, filières d'élevage...) en lien avec d'autres secteurs concernés (domaines skiables, restaurateurs...) :
  - Proposer un statut juridiquement consolidé aux bergers comme pour les saisonniers de station (CDI intermittent avec un accord collectif ou CDD reconductible ou proposer un autre statut)
  - Co-construire une convention collective cadre nationale
- Proposer un parcours de travail à l'année pour les saisonniers de montagne (ski, estive), faciliter la pluriactivité des bergers, via des partenariats entre le secteur agricole et d'autres employeurs de l'économie montagnarde.
- Protéger les employeurs d'abus potentiels (jurisprudence du Groupement Pastoral de Gresse Bas Dauphiné 2016).



**Berger et son chien de troupeau**  
*Alpes du Nord*

### 3. Gérer les risques sanitaires sur les surfaces collectives

#### Constats

- Les risques sanitaires sont plus particulièrement présents sur les surfaces collectives avec les mélanges de troupeaux
- La vigilance doit être accrue malgré l'éloignement et la difficulté de suivi en milieu extérieur
- Les massifs transfrontaliers présentent un risque plus important avec une difficulté de suivi pour les animaux estivés par des exploitations de pays frontaliers (prise de sang à la montée et à la descente)

#### Enjeux

Prévenir et gérer collectivement les risques sanitaires, accrus sur les surfaces collectives avec des mélanges de troupeaux.



#### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Accompagner spécifiquement les Collectifs d'éleveurs sur les sujets génétiques et sanitaires :
  - Travailler entre Groupements de Défense Sanitaire et collectifs d'éleveurs en amont et au-delà des réglementations
  - Organiser l'intervention des DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations) et des FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire) aux Assemblées Générales des Collectifs d'éleveurs, communiquer des fiches pratiques, règlements sanitaires types, partagés entre les massifs
  - Identifier **un** référent sanitaire vétérinaire pour le collectif pour la période pastorale
  - Proposer des Plans Sanitaires « *Collectifs* » par analogie au Plan Sanitaire d'Elevage
- Travailler sur les risques transfrontaliers avec les pays voisins des massifs français.
- Co-construire et valider ensemble, Etat, profession agricole, vétérinaires, des protocoles de gestion de crise, conformes de part et d'autre des frontières, pour que les éleveurs puissent diagnostiquer et réagir bien en amont de crises sanitaires.



Cage de contention bovine utilisée dans le cadre d'une intervention vétérinaire

Isère

## C. Le territoire et l'environnement

### 1. Porter à connaissance et reconnaître les aménités agropastorales

#### Contexte

Le pastoralisme est généralement reconnu pour ses aménités sur le paysage, l'environnement, l'attractivité touristique.

Chez les ruraux et la sphère agronomique, le pastoralisme est jugé indispensable pour plusieurs raisons :

- L'économie locale pour la vie dans les territoires ruraux et les emplois qu'il assure
- L'attractivité touristique via l'entretien des paysages, l'entretien des domaines skiabiles (les herbacées pâturées pendant l'été rendent les pentes enneigées moins sensibles aux avalanches)
- La gestion des milieux ouverts favorables à la biodiversité (alpages et contreforts) et à la prévention des incendies forestiers (le pâturage des collines et matorrals – garrigues – maquis, favorise la discontinuité entre les différentes strates de végétation et diminue la biomasse combustible)
- La valorisation d'espaces semi-naturels par une activité agricole extensive et durable, précurseur en matière d'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN) et d'agro-écologie, du fait de ses pratiques de pâturage extensif de ressources spontanées

D'autre part, le pastoralisme est inscrit dans l'histoire des paysages et des territoires et il revêt un caractère patrimonial très important, voire majeur :

- C'est une activité historique initiée en Europe par la « révolution néolithique » : l'élevage des petits ruminants et la culture des céréales et protéagineux ont été importés du Moyen-Orient, notamment au moyen du « courant méditerranéen ou cardial » (diffusion des techniques) vers le Sud de la France pour ensuite rayonner en direction du nord de l'Hexagone
- Les techniques néolithiques apparaissent il y a plus de 8 000 ans en Vaucluse et Bouches-du-Rhône, puis il y a 6 000 ans dans les Alpes
- Les transhumances locales sont attestées depuis 5 000 ans
- Ancienneté patrimoniale des « agro-pasteurs » et du métier de berger, de l'allotement et de la spécialisation des troupeaux domestiques (troupeaux de caprins ou d'ovins dédiés à la production laitière et à la viande avec des allotements et des conduites différenciées)
- Adaptation progressive des techniques aux différentes conditions de milieux lors de la progression géographique de proche en proche des techniques néolithiques depuis les côtes méditerranéennes

L'agropastoralisme a ainsi fait l'objet depuis la préhistoire d'innovations permanentes : ce principe d'adaptation est consubstantiel du pastoralisme : adaptations successives aux contextes et aux évolutions ; topographiques, climatiques, altitudinaux, écologiques, historiques, politiques, sociaux...



**Entretien de la biodiversité prairiale par le pâturage**  
*Alpes du Nord*

## Constats

Les difficultés rencontrées entre le monde de l'élevage et la sphère naturaliste sont liées à :

- Un manque de connaissances scientifiquement étayées et partagées sur une approche réellement systémique des relations entre les pratiques pastorales et l'impact à moyen long terme sur les milieux
- La détérioration de l'image du pastoralisme liée au développement des conflits de multi-usage et du reproche aux éleveurs de ne pas vouloir « cohabiter » avec les prédateurs
- La remise en cause par la sphère naturaliste des effets favorables du pastoralisme sur l'environnement
- Un défaut d'information et de communication positive sur les effets authentiques du pastoralisme sur les paysages, l'ouverture des milieux (la « pénétrabilité ») et la « nature »
- Des logiques de « pastoralisme de précision » ou de « pastoralisme d'exclusion » imposées dans les espaces naturels protégés ou les forêts gérées par l'Etat et un très grand nombre de prescripteurs externes à l'élevage
- Une approche souvent culpabilisante de l'environnement vis-à-vis des acteurs pastoraux

*Pourtant, "par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard" depuis la loi de développement des territoires ruraux de 2005, intégrée au code rural, article L 113-1.*

## Enjeux

- Refonder les relations avec les territoires et les naturalistes
- Reconnaître le pastoralisme comme partie de l'économie des systèmes montagnards et comme patrimoine naturel et culturel des territoires de montagne



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Développer une approche globale écosystémique du pastoralisme, sur la gestion des espaces naturels :
  - Disposer d'outils et de financements permettant aux gérants d'espaces pastoraux (éleveurs et responsables de structures pastorales collectives) de mettre en place des diagnostics éco-pastoraux à partager avec les gestionnaires d'espaces naturels
  - Evaluer les externalités (évaluation bénéfique/risque) des systèmes pastoraux pour la société
- ➔ Communiquer sur les aménités du pastoralisme : valoriser l'image du pastoralisme pour son effet sur les paysages, le patrimoine historique et culturel, la gestion des milieux ouverts, la conservation de la nature et de la biodiversité (« nature anthropisée »).

## 2. Concilier les usages entre pastoralisme, tourisme et environnement

### Constats

L'activité pastorale est négligée par rapport aux enjeux urbains et des difficultés liées au multi-usage entraînent :

- L'explosion de la consommation d'espaces de loisirs et de détente (multi-usages) qui engendre des frictions entre les utilisateurs voire des servitudes (exemple : servitude estivale sur les domaines skiables)
- La confrontation entre les activités de loisirs et les chiens de protection dans les espaces pastoraux privés ou publics est :
  - ♦ une source de conflits
  - ♦ une source d'accidents entre randonneurs et pasteurs
  - ♦ une déstabilisation des rapports entre les collectivités et les éleveurs
- Des politiques d'aménagement orientées vers l'urbanisation de loisirs ou la rurbanisation (Plan Local d'Urbanisme, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Trame Verte et Bleue), peu enclines à prendre en compte les espaces pastoraux
- Peu ou pas de retours directs aux éleveurs en rapport des bénéfices apportés par le développement du tourisme et de la randonnée sur les espaces pastoraux et les alpages/estives, mais plutôt un accroissement des contraintes

## Enjeux

Intégrer les usages pastoraux à la dynamique des autres activités des territoires de montagne (tourisme, environnement, domaine skiable...).

## Propositions et méthodes de mise en oeuvre



- Communiquer sur l'activité pastorale auprès des publics d'usagers des espaces pastoraux montagnards et sensibiliser les élus locaux, les collectivités et les professionnels du tourisme et des activités de loisirs :
  - Sensibiliser et éduquer les différents publics aux enjeux pastoraux et à leurs aménités
  - Sensibiliser les élus locaux
  - Former les partenaires de l'environnement
  - Former les acteurs du tourisme (professionnels, institutions, offices...) aux réalités de l'activité pastorale en lien avec les activités de loisirs qu'ils développent
- Favoriser un multi-usage partagé et réfléchi des espaces pastoraux afin de limiter les conflits :
  - Favoriser les équipements qui concilient activité pastorale et autres activités (tourisme, chasse, résidents,...)
  - Concorder les équipements respectifs pastoraux/touristiques (gagnant/gagnant) dans les zones touristiques et de loisirs (domaines skiables, parcs naturels, schémas départementaux de randonnée...), et disposer de financements adaptés des collectivités
  - Veiller à la compatibilité des usages dans les projets d'équipement (Pistes d'accès avec des passages canadiens...)
  - Capitaliser sur la diversité des usages des surfaces pastorales pour les revaloriser : tourisme, vente directe...
- Mettre en cohérence l'enjeu « prédateurs » avec l'enjeu pastoral :
  - Faire connaître les « responsabilités de chacun en estive », sur la base de la jurisprudence
  - Communiquer sur le fonctionnement pastoral
  - Améliorer l'information et la communication sur la présence des grands prédateurs, les moyens disponibles pour les éleveurs, leurs obligations et l'impact de la prédation sur leur activité, renforcer la gouvernance locale pour faire face aux conflits liés à la prédation



**Chien de protection et fréquentation touristique**  
*Les Ménuires*

### 3. Gérer les ravageurs, nuisibles, et les dégâts de la faune sauvage sur les surfaces pastorales (campagnols, sangliers...)

#### Constats

- La faune sauvage, dont les ravageurs et nuisibles, est particulièrement présente dans les espaces pastoraux de montagne, elle nécessite une régulation mais également un suivi rapproché de l'état sanitaire.
- La gestion des ravageurs, nuisibles, et des maladies est nécessaire pour assurer les activités agropastorales dans de bonnes conditions d'élevage : ressources pastorales, conditions sanitaires...
- Les territoires d'élevage herbagers de moyenne montagne sont propices à la prolifération de ravageurs tels que les campagnols. La Franche-Comté et le Massif Central notamment connaissent depuis les années 1970 des pics de prolifération de campagnols, causant des dégâts très importants sur la production fourragère qui mettent en danger la viabilité économique des exploitations herbagères. Face à des éleveurs démunis, une nouvelle dynamique s'est mise en place autour de la mise en œuvre des plans de lutte dans les départements (vulgarisation des moyens de lutte, appui aux acteurs locaux, déploiement du dispositif FMSE,...), de la réalisation d'expérimentations sur de nouveaux moyens de lutte et du financement de programmes de recherche fondamentale (nouvelles molécules, immuno-contraception, phéromones, causes du déclin, robotisation...).
- La société civile est fortement attachée à la présence de la faune sauvage en général et ne fait pas de distinction pour les cas problématiques pour l'élevage des ravageurs, nuisibles, ou faune porteuse de maladies contagieuses (exemple des bouquetins du Bary porteurs de la Brucellose).
- L'intérêt pour les pathologies de la faune sauvage ne cesse de croître, en raison du nombre de maladies partagées avec les animaux domestiques. De l'état sanitaire des troupeaux domestiques dépendent la qualité des produits, la sécurité alimentaire et une économie agricole importante.

#### Des suivis existent :

- Le réseau SAGIR, assure une surveillance événementielle, qui s'applique à toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages, pour tout agent pathogène et sur l'ensemble du territoire national, de façon permanente. Un second dispositif relève d'études ciblant des couples espèce/pathogène dans un territoire et sur un pas de temps déterminés.

### Des carences à combler :

- Le cas des bouquetins contaminés par la Brucellose, en Haute-Savoie dans le Bargy, a mis en évidence une carence de suivi sanitaire en dehors des espaces protégés tels que les parcs naturels
- Les gestionnaires de ces espaces ont depuis pris conscience de l'hétérogénéité de la surveillance et des protocoles. Par conséquent, de leur propre initiative, ces gestionnaires mettent en place une concertation et une coordination des protocoles, dans l'objectif d'améliorer la couverture du territoire et de permettre des analyses de données homogènes
- Toutefois, cette initiative repose sur une prise de conscience locale mais n'est pas confirmée par la loi

### Enjeux

Anticiper les problèmes liés aux parasites et aux nuisibles afin que les éleveurs soient en mesure de faire face aux problématiques des parasites et des nuisibles.



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Mieux communiquer sur les enjeux et conséquences de ces problématiques auprès du grand public.
- Assurer des liens étroits entre le monde agropastoral et celui de la recherche pour que les travaux de recherche appliquée répondent le mieux possible aux besoins agropastoraux : partager les travaux en cours sur la gestion des campagnols au sein d'un groupe national : expérimentations, recherche fondamentale, prise en compte des coûts de la lutte...
- Fédérer les professionnels agropastoraux pour lutter collectivement à l'échelle de territoire cohérente, en amont des périodes de prolifération.
- Assurer un lien étroit avec les chasseurs, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Mettre en place un dispositif de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage, à l'échelle nationale, en cohérence avec les surveillances réalisées dans les espaces protégés, permettant une couverture intégrale du territoire, notamment en montagne, et une homogénéité de données compilables.
- Assurer la régulation et l'état sanitaire sur l'ensemble de la faune sauvage, quelle que soit l'espèce, sa localisation, et l'économie agricole concernée.

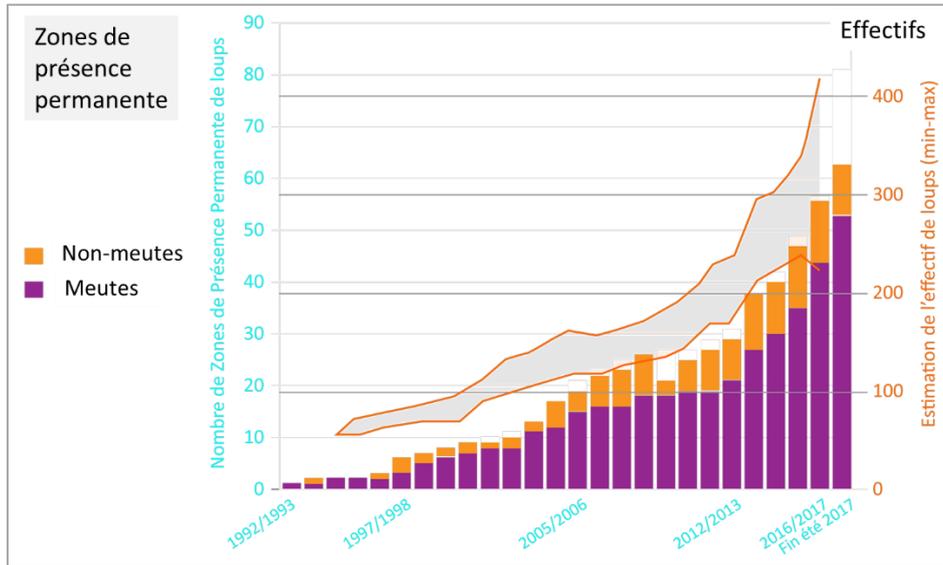


**Pelouse à Nard raide ravagée par les campagnols**  
*Crêtes de la Margeride à Lajo*

## 4. Soutenir les systèmes d'exploitation face à la prédation

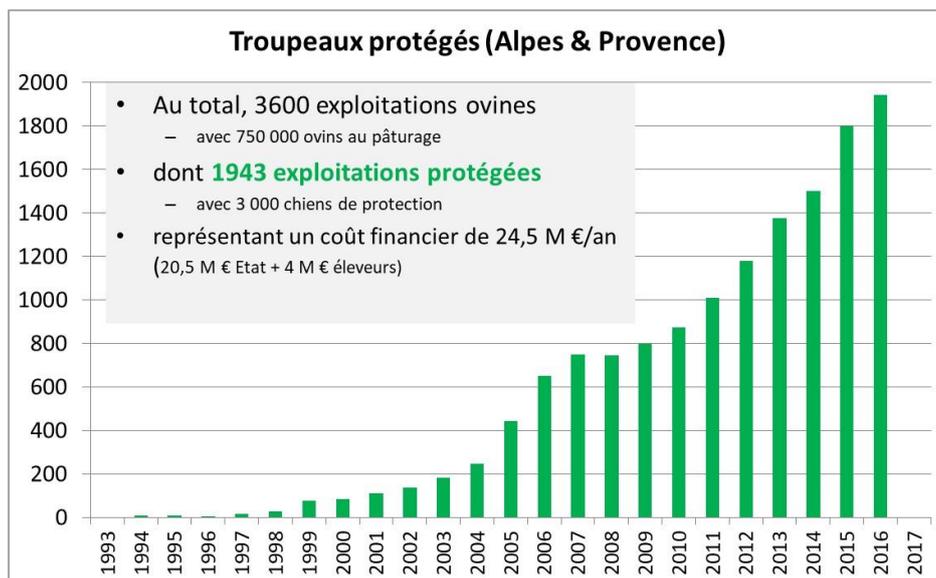
### Constats

- Un accroissement sensible des populations des différentes espèces de prédateurs, en particulier du nombre de meutes de loup et leur déploiement sur des territoires de plus en plus vastes



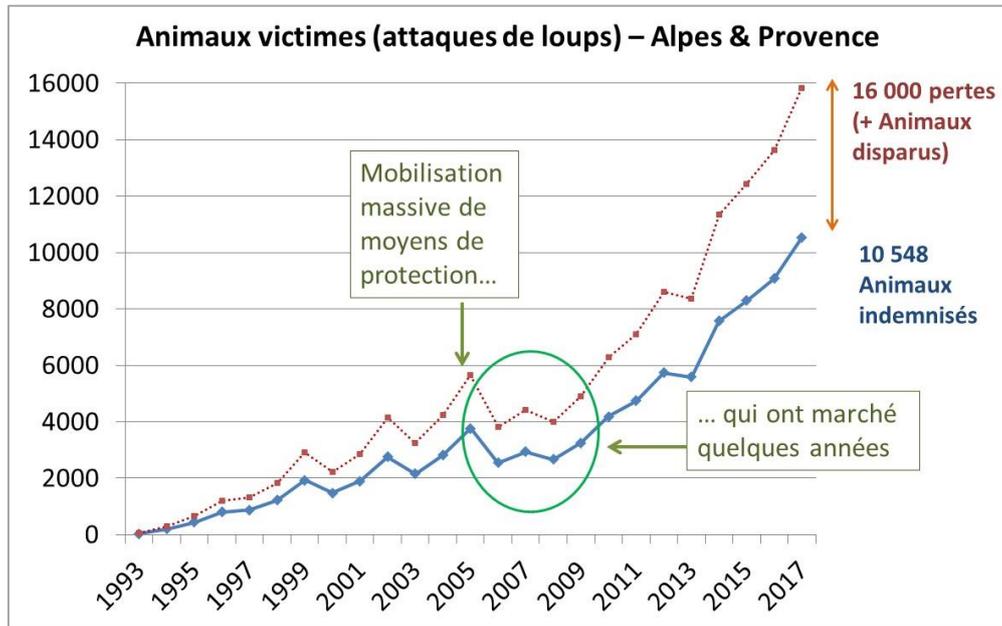
Evolution de la population de loups en France depuis 27 ans  
(CERPAM d'après données ONCFS)

- Une augmentation toujours soutenue de la prédation sur les troupeaux par les loups malgré les multiples efforts consentis par les éleveurs soumis à la prédation



Protection des troupeaux ovins soumis à la prédation par les loups en Alpes & Provence  
(CERPAM d'après données DRAAF AURA)

- Un impact de la prédation de plus en plus pesant sur les systèmes d'exploitation, mais également sur les territoires, les filières élevage, l'économie, l'environnement, la biodiversité, le tourisme



Evolution des dommages par les loups en 26 ans dans les Alpes & la Provence  
(CERPAM d'après données DREAL AURA)

Au final :

- Un terme inopportun de « cohabitation » souvent prôné par différentes instances pour signifier les rapports entre élevage et grands prédateurs
- Une fragilisation des systèmes d'exploitation et un abandon des territoires de pâturage (parcours essentiellement) les plus difficiles à protéger et des troupeaux subissant des attaques toute l'année dans les pâturages
- Un constat d'échec des mesures de protection insuffisamment dissuasives pour beaucoup de territoires, notamment dans les zones occupées par des meutes de loups

## Enjeux

Pérenniser les systèmes pastoraux, éviter le découragement des éleveurs et l'abandon des surfaces pastorales.



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

Les propositions suivantes s'articulent autour de l'objectif unique « zéro attaque » et des trois axes principaux devant permettre aux éleveurs de vivre de leur métier et de l'exercer dans des conditions optimales :

- droit permanent des éleveurs à défendre leur troupeau, et ce, déconnecté de tout plafond de prélèvement
- refus de toute conditionnalité pour le versement des indemnisations des troupeaux prédatés
- refus de toute gestion différenciée entre les territoires et les éleveurs

Afin de répondre à l'objectif de zéro attaque sur les troupeaux, les partenaires du projet soutiennent les propositions du CAF loup (FNSEA, FNO, JA, APCA) faites en ce sens et décrites ci-après.

En réaction aux propositions du Plan National d'Action 2018 - 2023 « loup et activités d'élevage », les propositions sont les suivantes :

### Aux niveaux international et européen, concernant l'ensemble des grands prédateurs

Les organisations professionnelles agricoles demandent de :

- Réviser le statut de stricte protection des grands prédateurs (loup, ours, lynx) et demandent leurs sorties de la Convention de Berne et de la Directive Habitat. La profession agricole (FNSEA, APCA, FNO) participe aux travaux du COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) COGECA (Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne) et des groupes de dialogue civil européens dans cette optique.
- Alimenter les parlementaires européens afin qu'ils s'emparent du sujet. Des initiatives ont été recensées dernièrement (rapport ou groupe de travail sur cette thématique).
- Créer un groupe parlementaire « grands prédateurs » au sein de la Commission européenne.



**Accompagnement du troupeau par le chien de protection**  
Alpage du grand vallon de Péas à Château Queyras

## **Au niveau national, assurer la pérennisation des systèmes pastoraux face à la prédation**

### ➤ **Concernant l'ensemble des grands prédateurs, nous proposons :**

- ➔ Un traitement équitable entre tous les territoires et les éleveurs.
- ➔ Le refus de toute conditionnalité pour le versement des indemnités.
- ➔ L'application de la contractualisation des mesures de protection sur base de volontariat dans tous les territoires et étendue à tous les animaux prédatés quels que soient les prédateurs en cause.
- ➔ La prise en charge à 100% par l'Etat du financement des mesures de protection.
- ➔ L'indemnisation à 100% de la valeur réelle des animaux disparus aujourd'hui et une meilleure prise en compte des pertes indirectes par des travaux complémentaires de la part de l'Etat (avortement, équivalence soutien public, charges d'affouragement supplémentaires sur les sièges d'exploitations, le travail des éleveurs accru par la présence des prédateurs...
- ➔ Une indemnisation systématique des animaux disparus au-delà des 2% de pertes naturelles.
- ➔ La prise en compte de la notion de non protégéabilité des troupeaux dans tous les territoires et pour tous les éleveurs, que ce soit dans le cadre de la conditionnalité que pour l'accès aux autorisations de tirs.
- ➔ Le maintien et la création de brigades d'appui par territoire, financées par l'Etat pour assurer leurs actions dans tous les territoires prédatés.
- ➔ L'instauration d'un collectif d'experts impartial et objectif pour conduire les procédures de reconnaissance des dégâts liés à la prédation.
- ➔ Réfléchir à un dispositif juridique de responsabilité de l'Etat dans les conflits liés aux chiens de protection (exemple suisse).
- ➔ Enfin, les partenaires du projet mettent en exergue une revendication phare de la profession agricole, à savoir la prise en charge du financement de l'ensemble des mesures relatives aux dossiers loup et ours sur le budget du Ministère en charge de l'Environnement et non sur les budgets du Ministère en charge de l'agriculture et des régions.



**Protection du troupeau par le chien de gardiennage**  
*Alpes du Sud, Alpage de Péas à Château Queyras*

➤ **Concernant le loup, nous proposons :**

- ➔ La régulation de la population de loup, compte tenu de la recrudescence des attaques observées ces dernières années et de l'augmentation avérée de la population de loups.
- ➔ Aucun plafond d'abattage du loup dans le cadre des autorisations de tirs afin d'appliquer le droit permanent de défense des troupeaux pour réduire le loup à ne plus attaquer les troupeaux.
- ➔ L'accès aux tirs de défense renforcée et aux tirs de prélèvement pendant toute l'année, sans aucune restriction.
- ➔ Le maintien de la compétence des préfets départementaux à décider de l'octroi des autorisations de tirs, quels qu'ils soient pendant toute l'année.
- ➔ Des mesures innovantes, dans la recherche d'une gestion équilibrée dans le cadre du futur Plan loup, telles que :
  - Le prélèvement de meutes entières dans le cadre de la gestion adaptative dans les zones à forte pression de prédation, afin de réduire les attaques. Cette mesure pourrait s'inscrire dans une procédure à titre expérimental dans un premier temps
  - Une évolution de la gestion du loup dans les cœurs de parcs et les réserves naturelles, par l'autorisation de tirs de défense et de prélèvement par des personnes dûment habilitées par l'Etat, à l'image du schéma de gestion des chiens errants dans ces espaces (agents de l'ONCFS, lieutenant de louveterie etc.)
  - La réalisation d'études portant sur : l'impact sociologique de la prédation du loup sur les éleveurs victimes de la prédation, le renouvellement des générations, l'évolution des systèmes de production ainsi qu'une étude portant sur l'impact du loup sur la biodiversité

➤ **Concernant l'ours, nous proposons :**

- ➔ L'opposition stricte, catégorique et immuable à toute introduction ou réintroduction.
- ➔ Des mesures innovantes, dans la recherche d'une gestion équilibrée de l'existant et dans l'attente du retrait définitif des ours déjà présents, telle que le cantonnement, à l'échelle d'un bassin de population, dont il conviendra d'expertiser les modalités de mise en œuvre (régulation, continuité, effectif, etc.).



**Ovins en parc de protection en parcours boisés**  
*Alpes du Sud*

## 5. Soutenir les territoires face à la prédation

### Constats

Les difficultés rencontrées par les territoires concernés par la prédation sont liées à :

- L'abandon des espaces les plus sensibles à la prédation, qui sont souvent les plus difficiles à entretenir, composés de mosaïques de végétations avec une forte présence d'espèces arbustives et/ou ligneuses. La diminution du chargement animal lié à la prédation implique un moins bon entretien de ces milieux qui risquent de se refermer, alors même que ces espaces sont très intéressants en termes de biodiversité (pour les galliformes et les rapaces par exemple), et les plus résilients par rapport au changement climatique (avec une protection de la ressource à l'ombre des ligneux/arbustes).
- La modification des éléments du paysage et de l'environnement liée aux moyens de protection. Les éleveurs, pour se protéger, doivent mettre en place des moyens de protection tels que des clôtures, des parcs de protection (nocturne notamment), qui présentent des impacts néfastes sur les paysages et sur l'environnement, en particulier sur les zones de contention nécessairement surexploitées, avec d'autres zones sous-utilisées, ainsi que des passages des troupeaux trop souvent répétés (allers/retours vers les parcs de protection et/ou de nuit) sur certains milieux fragiles.
- En territoire de "pastoralisme sédentaire" des séjours en bâtiment avec affouragement à l'intérieur plus longs qui grèvent la part de ressource prélevée à l'extérieur, donc l'autonomie alimentaire ou qui se traduisent par une intensification des systèmes.
- La responsabilité juridique des élus territoriaux face au danger que représentent les chiens de protection vis-à-vis de la population locale et des randonneurs. Des collectivités ont fait le choix de fermer les sentiers de randonnée.
- L'impact potentiel sur le tourisme local, en recul sur certains territoires et un accroissement des conflits d'usage.

## Enjeux

Préserver les territoires des impacts de la prédation, sur les paysages et leur entretien, sur la biodiversité, et sur le tourisme et accompagner les territoires dont la responsabilité juridique est engagée



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Dans les territoires où les prédateurs sont peu ou pas présents : évaluer la capacité d'adaptation de l'élevage pastoral et les impacts sur les territoires d'une éventuelle arrivée de grands prédateurs là où ils sont absents ou présents de façon occasionnelle.
- ➔ Dans les territoires où les prédateurs sont installés :
  - Disposer de moyens d'assistance pour accompagner les conflits territoriaux entre éleveurs, collectivités et publics fréquentant les espaces pastoraux soumis à la prédation : réactivation des comités départementaux loup
  - Disposer d'une assistance juridique en anticipation et en réaction lors des accidents liés aux chiens de protection et aux troupeaux
  - Donner les moyens aux territoires d'accompagner les tirs de défense et de prélèvements dans des conditions adaptées aux contextes locaux (louvèterie, brigades, mobilisation de chasseurs)
  - Informer voire former les professionnels du tourisme (services et opérateurs) aux réalités et nécessités de l'élevage agropastoral, y compris sur les obligations de protection des troupeaux (chiens de protection notamment)
  - Sensibiliser voire éduquer le grand public, les touristes, citadins et usagers des espaces naturels, sur l'impact de la prédation sur le pastoralisme et les territoires, sur les obligations de protection des troupeaux et la présence des chiens de protection ainsi que sur leurs droits et devoirs dans la fréquentation des espaces agropastoraux
  - Conduire des observatoires en totale transparence et concertation sur l'évaluation de la prédation (populations, déplacements, attaques, prélèvements...) avec les services de l'Etat, les réseaux pastoraux, les éleveurs et les élus territoriaux, en valorisant la complémentarité des compétences, en s'appuyant sur des collectes de données et des acteurs de terrain
  - En faire un outil d'alerte sur les territoires pour anticiper les attaques, en impliquant les éleveurs et les élus locaux, à l'instar de l'expérimentation conduite en Belledonne.
- ➔ Se doter de références :
  - Réaliser une étude en France portant sur : l'impact sociologique de la prédation du loup sur les éleveurs victimes de la prédation, le renouvellement des générations, l'évolution des systèmes de production ainsi qu'une étude portant sur l'impact du loup sur la biodiversité, l'entretien des territoires (DFCI, perte de la biodiversité...), la sécurité dans les territoires et l'économie touristique
  - Faire un bilan de l'impact des prédateurs sur les territoires de montagne en Europe / Faire un bilan de l'application de la Convention de Berne et de la Directive Habitat sur les territoires de montagne en Europe

## II. Economie et filières



Les relations qui peuvent exister entre un produit et le lieu dans lequel il est fabriqué font souvent l'objet de débats concernant la commercialisation et la protection de ce produit. Le niveau de qualité d'un produit est directement associé à la zone géographique dans laquelle il est créé et aux savoir-faire traditionnels des exploitants qui le fabriquent. Les exploitations et productions pastorales peuvent aisément être délocalisées dans des espaces présentant moins de contraintes climatiques. Ainsi, pour améliorer la production et la valorisation, il semble plus pertinent de s'interroger sur les effets directs ou indirects du milieu géographique (espaces pastoraux), sur les caractéristiques des produits qui en sont issus, plutôt que de pratiquer une approche qualitative simple (Pluinage, 2013). Par ailleurs, l'usage des espaces ruraux est actuellement en mutation. Cette mutation s'accompagne de l'évolution de l'attente des consommateurs en termes de qualité, mais aussi de celle des citoyens quant à la responsabilité des éleveurs en termes d'aménités environnementales. Le territoire lie directement l'aliment de qualité à sa labellisation. L'identité territoriale attribuée par les labels de qualité permet d'attirer d'autres publics (Lebaudy et al., 2008). La seconde partie abordera l'économie et les filières, notamment les leviers pour améliorer les retombées économiques de la valorisation de productions pastorales (lait et viande) et de l'agritourisme dans les territoires pastoraux.

# A. La valorisation des produits

## 1. Développer l'innovation et la performance en territoire de montagne

### Constats

- Bien que les produits de montagne soient naturellement reconnus comme des produits de qualité par le consommateur, ce dernier accorde une confiance conditionnelle dans les produits qu'il consomme et demande de plus en plus de transparence
- Un lien étroit entre la production, la transformation et la commercialisation, manque parfois pour assurer la prise en compte des attentes des consommateurs et la valorisation des produits
- La production fermière nécessite de multiples compétences et une technicité importante pour assurer la qualité des produits

### Enjeux

Accompagner les filières à développer des innovations spécifiques aux territoires de montagne qui répondent aux nouvelles attentes du consommateur



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

#### Au niveau de la production

- Exploiter les ressources de la génétique : développement de la génomique.
- Identifier les qualités (intrinsèques et extrinsèques) spécifiques des produits de montagne, notamment celles liées aux pratiques pastorales.
- Pour les filières viandes, soutenir la finition des animaux :
  - Au travers de la mise-en-œuvre de formations sur la finition des animaux, par les Chambres des Métiers (CM) et Chambres d'Agriculture (CA), pour mettre en adéquation les attentes des bouchers avec le savoir-faire des éleveurs
  - Favoriser la mise en relation grâce à un travail partenarial entre Chambres des métiers de l'artisanat et Chambres d'agriculture pour mettre en relation ces agriculteurs formés et les bouchers à la recherche d'animaux à valoriser en circuits courts
- Pour les filières laitières, donner les moyens de maîtriser les compétences nécessaires à la transformation fermière et à la vente directe :
  - Améliorer l'accompagnement des agriculteurs dans les techniques de transformation en estive et la commercialisation
  - Accompagner les exploitations agricoles dans l'organisation du travail

#### Au niveau de la transformation

- Assurer le développement et l'intégration de nouveaux systèmes d'évaluation de la qualité des produits animaux permettant une meilleure reconnaissance des qualités spécifiques aux produits de montagne : exemple de la spectrométrie du lait pour identifier les composants spécifiques aux prairies naturelles (terpène...).
- Traduire ces systèmes d'évaluation dans les grilles de prix pour une meilleure rémunération des agriculteurs.

### Au niveau de la commercialisation

- Encourager la diversification des circuits de commercialisation.
- Favoriser la traçabilité des produits de montagne et du pastoralisme : développement des flash-codes.
- Améliorer la communication auprès du consommateur sur les aménités des produits de montagne et du pastoralisme par des méthodes innovantes.



**Dégustation de Tomme de Savoie**  
*Rencontre Euromontana à Bruxelles – Octobre 2017*

## 2. Développer et mieux répartir la valeur ajoutée créée

### Constats

- Les productions pastorales de montagne ne peuvent pas faire face à un marché concurrentiel sans différenciation par rapport aux autres productions, tant les conditions de production sont difficiles. Ces produits bénéficient d'atouts à mettre en valeur : origine de territoires pastoraux de montagne, races rustiques, production extensive... Ces modes de production sont de nature à garantir leur qualité et à justifier une valorisation auprès des consommateurs. Ces éléments sont parfois valorisés dans les cahiers des charges des produits, mais également dans la communication et la promotion.
- Bien que certains SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine) permettent une bonne valorisation des produits, on observe globalement que les produits issus des filières herbagères et pastorales de montagne restent trop peu valorisés auprès du consommateur. Ceci est accentué par une inégale répartition de la valeur entre les différents maillons des filières.
- Les co-produits des productions pastorales souffrent encore davantage du manque de valorisation.
- L'ingénierie nécessaire à l'émergence et au développement de démarches de valorisation est très importante, sans cela, aucune démarche de valorisation n'aurait pu voir le jour. L'ex Fonds d'Intervention pour l'Auto-développement en Montagne (FIAM) a permis le développement des premières Appellation d'Origine Protégée (AOP) avec succès, grâce à sa souplesse et aux moyens alloués. Aujourd'hui, les investissements immatériels sont moins bien pris en compte, alors que les territoires de montagne qui manquent encore de valorisation de leurs produits nécessitent sans doute un accompagnement spécifique, leurs historiques souvent complexes expliquent pourquoi ils n'ont pas pu engager de démarche de valorisation à ce jour.

## Enjeux

Permettre une meilleure valorisation des produits de montagne et des produits issus de pratiques pastorales, ainsi qu'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, et ce, dans l'ensemble des massifs.



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

### Soutenir et développer les démarches de différenciation et de promotion des produits de montagne et/ou à composante pastorale :

- Soutenir les démarches de différenciation, de promotion des produits issus de pratiques pastorales ou à composante pastorale :
  - Signes de qualité spécifiques : par exemple l'AOP Beaufort Chalet d'Alpage, AOP Agneau de Barèges-Gavarnie, l'IGP Agneau de Lozère ou l'IGP Génisse Fleur d'Aubrac, l'IGP Agneau de Sisteron, l'AOP Banon, l'IGP La Rosée des Pyrénées Catalanes...
  - Marques et labels mettant en avant les pratiques pastorales : avec les exemples de la Marque d'Estive, de l'Agneau d'Alpage), du Tardon de Champoléon, de la marque Patur'alp...
  - Les produits de montagne soutenus par le Label « Produits de montagne » :
    - ◆ Mentions européennes « Montagne » et « Produits de montagne »
    - ◆ Charte Euromontana sur les produits de montagne
- Soutenir les expertises (évaluation de la demande et des attentes consommateurs, études de marché...) permettant l'émergence, le développement ou l'adaptation des démarches de valorisation collectives.
- Soutenir financièrement l'émergence et le développement de projets collectifs de valorisation des produits de montagne et du pastoralisme garantissant un juste retour de valeur ajoutée aux exploitations, à toutes les échelles PDR, régions, massifs.

### Améliorer la valorisation des produits et co-produits, de montagne et du pastoralisme :

- Identifier, objectiver et mieux valoriser les atouts de ces produits : races locales, traditions et savoir-faire, systèmes d'exploitation et bien-être animal, aménités environnementales, qualités nutritionnelles et organoleptiques...
- Mieux valoriser les co-produits :
  - Redéployer les filières de valorisation des co-produits (peaux, laine...)
  - Encourager l'utilisation de ces co-produits dans les filières concernées
- Améliorer la répartition de la valeur ajoutée et permettre la prise en compte des coûts de production dans l'ensemble de filières.

### Permettre le développement de nouveaux débouchés pour les produits de montagne et du pastoralisme :

- ➔ Accompagner le développement de la vente directe et des circuits courts (y compris industriels).
- ➔ Améliorer la présence des produits de montagne et du pastoralisme en GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) :
  - Encourager les liens
  - Proposer une PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) spécifique sur les produits de montagne et les produits du pastoralisme
- ➔ Favoriser l'export des produits de montagne et des produits issus de pratiques pastorales :
  - Identifier les attentes des consommateurs à l'export et identifier en quoi les produits de montagne et du pastoralisme peuvent y répondre
  - Mieux valoriser l'image « Montagne » auprès des exportateurs
  - Développer les marchés d'export



**Transformation de Chevrotin en alpage**  
*Massif des Aravis*

### 3. Renforcer la logique et les dynamiques de filière

#### Constats

- Les différents maillons des filières agropastorales de montagne sont également soumis aux contraintes pédoclimatiques
- Les structures de transformation existantes sont fragilisées par leur éloignement et les surcoûts liés à la zone de montagne

#### Enjeux

Permettre le maintien et le développement des outils de transformation des filières agropastorales de montagne.



#### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

##### Œuvrer à la sécurisation de la filière

- Soutenir les investissements et les équipements des infrastructures dans les massifs :
  - Travailler sur les problématiques des surcoûts liés à l'exploitation des surfaces pastorales
  - Encourager en lien avec les opérateurs des filières, les initiatives qui permettent une valeur ajoutée complémentaire aux productions pastorales :
    - Dans le cadre de la contractualisation, proposer un volume de production supplémentaire pour les exploitations pastorales
    - Mieux prendre en compte le surcoût de production en estive (collecte du lait, valorisation du lait produit en estive...)
    - Adapter les cotisations des exploitations pastorales pour la communication car toute la filière bénéficie de cette image
    - Adapter les politiques de promotion des produits pastoraux ou à composante pastorale
    - Soutien des filières à la recherche et au développement pour du matériel adapté aux estives

##### Renforcer les liens entre les maillons des filières

- Communiquer sur les aménités des produits de l'agro-pastoralisme de montagne auprès des filières pour encourager leur valorisation.
- Faciliter les échanges entre les maillons des filières, les secteurs de la recherche, du développement et de l'enseignement et les territoires.



Salle de transformation fromagère  
*Les Echelles*

## B. Le développement touristique

### 1. Développer et conforter des offres pasto-touristiques de qualité

#### Constats

- Les massifs présentent un réel potentiel touristique, répondant à une demande croissante pour un tourisme "expérientiel", en quête d'authenticité
- Un manque de références et un manque d'offres par rapport à la demande et/ou des offres insuffisamment qualifiées
- Les offres sont non rémunérées, la rémunération du service est souvent basée uniquement sur la vente des produits
- Des compétences spécifiques sont requises pour développer l'agri-tourisme
- Les systèmes d'exploitation sont à adapter en fonction de l'activité touristique à développer
- La dimension touristique représente une difficulté d'organisation du travail
- Complexité des statuts : juridique, social, fiscal

#### Enjeux

- Mieux valoriser le potentiel touristique et économique
- Communiquer sur les métiers pastoraux et leurs effets positifs
- Mieux valoriser la reconnaissance d'adhésion à la cause pastorale
- Améliorer la qualité des offres pasto-touristiques et la visibilité pour répondre à la demande



#### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Développer des offres touristiques de qualité en estive en lien avec les activités pastorales :
  - Soutenir par un accompagnement financier le montage de projets et la coordination des projets collectifs (programmes de montées en estive par exemple)
  - Former les porteurs de projets pour proposer un lieu d'accueil adapté, animer des visites, des dégustations, pour proposer des produits ou encore pour apprendre à parler de son métier...
  - Accompagner les exploitations dans l'organisation du travail, en lien avec les disponibilités des éleveurs et bergers pour développer ces activités
  - Formations existantes, à alimenter par les acteurs pastoraux : recensement des besoins dans les massifs pour un échange avec Vivea et voir les possibilités de formations plus locales et plus spécifiques au pastoralisme
  - Mutualiser des outils, par exemple le guide Sytalp et boîte à outils Alpe en Alpe qui permettent d'accompagner les territoires et les porteurs de projets
  - Faciliter la création administrative d'activités pasto-touristiques
- ➔ Ajuster la « valeur marchande » des offres de services par rapport au marché et par rapport à la rentabilité de l'activité. Créer des liens avec la valorisation des produits.
- ➔ Proposer un suivi des projets pasto-touristiques pour évaluer leur rentabilité et pérennité dans le temps.

## 2. Favoriser les synergies entre les différents pôles d'activité en montagne

### Constats

- Les synergies entre tourisme et pastoralisme peuvent permettre une valorisation de chacune de ces activités, comme en témoignent les Projets Sytalp et Alpe en Alpe
- Peu de liens existent entre les différents pôles d'activité en montagne
- Un cloisonnement des acteurs du tourisme et de l'agropastoralisme est constaté

### Enjeux

Décloisonner les secteurs agropastoraux et touristiques pour permettre les synergies



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Développer des coopérations entre acteurs du tourisme et du pastoralisme :
  - Faire connaître les offres existantes via les offices de tourisme
  - Alimenter les bases de données touristiques Apidae (exemple de SITRA) par les offres agricoles : alimentation et consultation d'une même base d'information touristique par une plateforme collaborative partagée
- Former les acteurs du tourisme pour en faire des ambassadeurs du pastoralisme et sensibiliser le public aux problématiques de la prédation.
- Développer des coopérations tourisme/pastoralisme via des financements liés au tourisme : Parcs, offices de tourisme, guides, accompagnateurs en montagne, restauration, formation du tourisme, collectivités, bergers (Exemple : éduc'Alpes, projet Massif).



Visite en alpage  
Savoie

### III. Politiques publiques



Les politiques pastorales actuelles ont besoin d'outils d'aide à la décision pour la mise en place de politiques adaptées, pour évaluer l'impact des mesures appliquées ou encore pour constater leur intérêt social (Brisebarre et al., 2008). C'est pourquoi la dernière grande thématique est consacrée aux politiques publiques. Bien que traitées à part entière, ce sujet apparaît également de façon transversale aux deux précédentes parties du document. Dans le cadre du projet présenté ici, ces politiques visent l'amélioration des soutiens publics, indispensables à la pérennité des exploitations agropastorales en considérant que celles-ci génèrent des aménités territoriales.

Les Programmes de Développement Rural (PDR) et les conventions de massifs sont des documents qui encadrent les soutiens, respectivement à l'échelle des régions et des massifs. L'articulation des soutiens est également un enjeu, d'autant que la récente fusion des régions a complexifié la lisibilité des aides publiques avec l'application de PDR différents à l'échelle des anciennes régions.

# A. La Politique Agricole Commune (PAC)

## 1. Reconnaître l'ensemble des surfaces peu productives à leur juste valeur

### Constats

- La majorité des exploitations de montagne repose sur l'utilisation des espaces pastoraux qui sont indispensables à leur survie
- Les surfaces pastorales font partie intégrante des systèmes d'exploitation, elles sont indispensables à la continuité des exploitations
- Les espaces pastoraux comportent des spécificités :
  - ♦ Ils évoluent dans le temps : déprise, reconquête
  - ♦ Ils sont détenus par une multiplicité de propriétaires
  - ♦ Ils sont composés de végétations spontanées complexes ; landes et bois pâturés en plus des prairies permanentes pâturées
- Dans la PAC 2015, ces espaces bénéficient d'une reconnaissance, avancée notable de la réforme : toutes les surfaces peuvent être dotées de Droits Paiement de Base (DPB) et sont proratisées en fonction de la ressource

### Enjeux

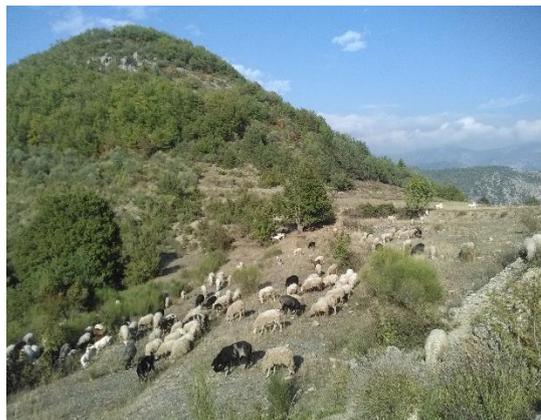
- Permettre de maintenir les exploitations de montagne, par la prise en considération des espaces pastoraux
- Reconnaître les spécificités de ces surfaces



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Reconnaître les surfaces pastorales comme surfaces agricoles permettant une production.
- ➔ Reconnaître le potentiel alimentaire des espaces pastoraux à leur juste valeur en lien avec les aides PAC (éligibilité des surfaces peu productives).
- ➔ Veiller à la poursuite de la reconnaissance de l'ensemble des surfaces pastorales (y compris landes et bois pâturés) quelle qu'en soit sa forme.
- ➔ Permettre l'évolution nécessaire de ces surfaces dans le temps, liée à la nature de ces espaces  
Prendre en compte les évolutions des espaces pastoraux : Pouvoir bénéficier d'aides PAC sur les surfaces reconquises, (via la réserve).
- ➔ Expertiser l'éligibilité de ces surfaces à tous les dispositifs, notamment les dispositifs de prise en compte des pertes (fonds mutualisés, calamité, assurances...).

**Brebis laitières Brigasques  
au pâturage en fin d'automne**  
*Préalpes*



## 2. Assurer une utilisation minimum voire optimum par le pâturage

### Constats

- Les surfaces pastorales sont composées d'une mosaïque de milieux à la productivité très variable et dont l'exploitation est plus difficile du fait de l'éloignement, l'accès, la pente, la présence ou non d'eau...
- L'éligibilité aux aides n'est crédible que s'il y a un acte de production qui y est lié (même très extensif si c'est justifié par la nature de la ressource disponible) et c'est l'acte de production qui est le levier le plus durable pour un impact positif à moyen long terme sur la ressource et la biodiversité
- Le conditionnement de la dotation des aides surfaciques à un chargement minimum est complexe à mettre en œuvre en raison de la forte hétérogénéité des espaces pastoraux et des conditions pédoclimatiques, ce qui nécessite des référentiels adaptés à chaque contexte en matière de seuils de chargement, durée et période d'utilisation
- Il existe un réel risque de sous-utilisation des espaces pastoraux

### Enjeux

- Redonner du sens aux aides
- Assurer une utilisation des surfaces pastorales par l'élevage, enjeu à la fois économique et environnemental
- Assurer l'attractivité des surfaces pastorales, via la PAC, tout en conservant intégrité et cohérence



### Propositions et méthodes de mise en œuvre

- Assurer l'utilisation effective de la ressource pastorale par l'élevage : connecter l'activation des aides sur les espaces pastoraux à la présence des animaux.
- Inciter à une utilisation des espaces pastoraux en lien avec la ressource quels que soient les outils proposés : expertiser des dispositifs possibles pour inciter à l'utilisation optimum de ces surfaces.
- Inciter à la gestion des espaces pastoraux par une présence humaine : une aide à l'emploi, soit pour le gardiennage, soit pour un renfort à l'exploitation pour les foins.



**Brebis de race Lacaune au pâturage**  
*Causse de Sauveterre*

### 3. Inciter à la gestion collective et redynamiser les collectifs

#### Constats

- La gestion collective ne peut pas être figée car elle nécessite une adaptation à la ressource, au nombre d'adhérents, au climat, aux crises sanitaires
- La gestion actuelle des DPB est difficile en ce qui concerne les surfaces collectives ce qui induit un risque de perte progressive du potentiel DPB des estives
- Un risque de perte de dynamique des collectifs est identifié.
- Il peut induire :
  - ♦ La dissolution de collectifs d'éleveurs ou le départ d'adhérents sans renouvellement
  - ♦ Une demande de DPB par les collectivités
- Les collectifs d'éleveurs rencontrent des difficultés de financements
- Les formes de fonctionnement des collectifs sont très diverses selon les territoires et peuvent nécessiter une gestion différenciée des aides :
  - ♦ Commissions syndicales présidées par des collectivités
  - ♦ Collectifs d'éleveurs laitiers dotés de Droit à Paiement Unique (DPU)
  - ♦ Associations de transhumances hivernales...
- La non-prise en compte des jeunes animaux constitue un frein au développement de certaines productions traditionnelles comme l'Agneau d'Alpage, le Tardon...

#### Enjeux

- Prendre en compte les spécificités d'usage des surfaces collectives
- Favoriser les pratiques collectives traditionnelles dont l'impact est positif pour les territoires



#### Propositions et méthodes de mise en œuvre

- Prendre en compte et soutenir les dynamiques collectives :
  - En pérennisant les aides surfaciques spécifiques à l'estive collective (Mesure Agro-Environnementale Systèmes Herbagers et Pastoraux, (MAE SHP) avec un système de plafonnement adapté (prenant en compte l'emploi par exemple)
  - En instaurant une aide à l'estivage collectif comme en Suisse
  - En prenant en compte les spécificités d'usage des surfaces collectives dans toutes les réglementations et évolutions réglementaires
  - En mettant en œuvre des dispositifs de gestion non palliatifs pour maintenir le potentiel de DPB sur les surfaces collectives, de façon adaptée aux spécificités de fonctionnement collectif des territoires :
    - Aller au bout des propositions de gestion des aides sur les surfaces collectives, en adaptant les formulaires dédiés et en assurant leur mise en œuvre
    - Accompagner les collectifs d'éleveurs pour les transferts de DPB afin de pérenniser ces soutiens, en permettant des fonctionnements différenciés selon les territoires et leurs problématiques
    - Simplifier les démarches : pour un écart de chargement peu significatif, pas d'impact sur les DPB

- ➔ Assurer le renouvellement des adhérents des collectifs d'éleveurs :
  - Proposer une réserve « Estives Collectives », dans le cadre de la prochaine PAC,
  - ou autre solution...
- ➔ Prévoir une gestion différenciée des DPB sur les estives collectives (portefeuille « DPB estives collectives »).
- ➔ Favoriser la continuité des productions traditionnelles : favoriser des systèmes de production de jeunes ovins qui utilisent ces surfaces pastorales en les incluant dans la prise en compte des UGB via le formulaire « montée et descente d'estive ».

#### 4. Faciliter les investissements nécessaires à l'exploitation des espaces pastoraux

##### Constats

- Un besoin d'équipement pour pouvoir rendre les espaces pastoraux fonctionnels est constaté
- Les mesures pour les investissements productifs en estive sont difficiles à mobiliser du fait d'un plafonnement limitatif par exploitation
- Les complexités administratives pour les investissements dissuadent les porteurs de projets de mobiliser les mesures
- Les moyens disponibles sont insuffisants par rapport aux besoins en montagne
- Certains services sont rendus pour d'autres usages, ce qui justifie de mobiliser d'autres fonds que le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

##### Enjeux

Assurer des équipements fonctionnels permettant l'exploitation des espaces pastoraux, prioritairement pour le collectif, mais également pour l'individuel.



**Accessibilité pour la traite mobile en alpage**  
*Parc National de la Vanoise*



## Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Favoriser l'utilisation des espaces pastoraux par un accompagnement des investissements nécessaires (clôtures, abreuvement, débroussaillage...) par le maintien d'une sur-dotation pour les investissements pastoraux sur le Feader, avec un taux différencié pour les investissements collectifs.

### Simplifier les procédures

- Faciliter la mobilisation de la mesure « Améliorations pastorales » : rendre compte de l'obligation de mise en concurrence pour les marchés publics par des références à l'instar de la grille de prix régionale (comme en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour justifier du coût raisonnable en évitant les trois devis parfois impossibles à obtenir en zone de montagne, ou faire reconnaître l'absence de prestataire dans le périmètre.
- Considérer l'accompagnement des collectivités par les services pastoraux comme du service à membre et non comme de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui entrerait dans le cadre des marchés publics.
- Prendre en charge les études préalables obligatoires et coûteuses, en lien avec les enjeux agricoles et environnementaux, dans les cas où l'investissement n'est pas soutenu
- Faciliter le soutien au portage (Région ou Massif) : le financement via les PDR est de nouveau rendu possible dans le cadre européen, à négocier avec les régions.

### Articulation entre les mesures de Mise en valeur des espaces pastoraux (améliorations pastorales), Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

- Considérer les investissements productifs pastoraux spécifiques aux estives comme des améliorations pastorales, notamment la traite mobile (effectif en Nouvelle-Aquitaine).
- Soutenir les investissements de cabanes liées à l'accueil touristique via le Feder (et non le Feader) et les cabanes liées au gardiennage (prédation) via des crédits du ministère de la transition écologique.
- Financer les mesures de protection par le Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Veiller à ce que les plafonds appliqués n'empêchent pas les investissements en estive une fois les investissements en vallées réalisés. Assurer une enveloppe adaptée selon les besoins des régions pour les investissements productifs réalisés en montagne.
- Possibilité d'investissements productifs des collectivités via les dispositifs de « Ferme Relais » ou Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

**Traite mobile**  
*Saint-Michel-de-Maurienne*



## 5. Reconnaître et soutenir les pratiques pastorales agro-écologiques à leur juste valeur

### Constats

- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) encadrées par une grille nationale ne sont pas toujours adaptées aux enjeux locaux
- Des problèmes de financement :
  - ♦ Des moyens qui ne permettent pas d'atteindre les ambitions
  - ♦ Des paiements moins prioritaires différés dans le temps
- L'application de certaines mesures manque de souplesse avec une obligation de choisir entre « plan de gestion » et « engagement unitaire » pour l'ensemble des surfaces

### Enjeux

- Reconnaître les aménités du pastoralisme par des soutiens adaptés
- Rémunérer les services écosystémiques rendus
- Rénover le dispositif des MAEC
- Adapter les mesures aux enjeux territoriaux, aux spécificités locales
- Assurer une cohérence entre les engagements et le niveau de soutien



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Rémunérer les services rendus par les systèmes pastoraux intrinsèquement agro-écologiques (maintien et évolution de pratiques) à travers des MAEC localisées, en reconnaissant l'existant sur l'ensemble des territoires concernés.
- ➔ S'assurer que les dispositifs environnementaux soient efficaces pour assurer la lisibilité de ces soutiens et donner la confiance nécessaire aux engagements des éleveurs.
- ➔ Concevoir les mesures en mode « bottom-up », ou par d'autres mécanismes pour permettre d'adapter les cahiers des charges en fonction des enjeux territoriaux.
- ➔ Améliorer la concertation pour la proposition de mesures à l'échelle nationale (à l'instar du groupe de travail MAE SHP).
- ➔ Appréhender les estives dans leur globalité (sans plafond de surface) par une mesure environnementale sur l'ensemble de la surface d'estive, privilégier la logique de MAEC systèmes et expertiser les pratiques en jeu.

- ➔ Simplifier et donner une meilleure lisibilité au dispositif environnemental par une adaptation de certaines règles :
- Simplifier les MAE individuelles plus complexes que les MAE collectives
  - Assurer le lien entre les engagements et les niveaux de soutiens
  - Assurer la cohérence entre la rémunération des MAEC et la finalité recherchée, plutôt liée au travail fourni
  - Supprimer les taux de surface d'engagement minimum (30%) qui conduisent à engager des surfaces supérieures aux surfaces subventionnées car plafonnées
  - Pouvoir contractualiser selon les secteurs des mesures « plan de gestion » ou « engagement unitaire spécifique » (type H04)
  - Homogénéiser la modalité de calcul des surfaces engagées (surfaces non proratisées)
- ➔ Expertiser l'opportunité des soutiens « Haute Valeur Naturelle » (et non HVE non adaptée aux systèmes pastoraux).



*Troupeau de vaches de race Montbéliarde  
Espace d'altitude du Jura*

## B. Articulation des politiques

### 1. Assurer la continuité des projets et dispositifs agricoles et renforcer le principe de subsidiarité

#### Constats

- Un manque de lisibilité entre les soutiens et dans le temps est constaté
- L'articulation entre les différents financeurs de l'agropastoralisme est difficile
- L'effet levier des contreparties nationales sur les fonds européens est limité
- Pour un même projet, il y a autant de demandes de financements à déposer que de financeurs (fonds massifs, fonds régionaux, fonds départementaux, fonds européens, etc.)
- Les règles de mise en œuvre variables d'un fond à l'autre (éligibilité des dépenses, respect de la commande publique...)

#### Enjeux

Mettre en adéquation les dispositifs de soutiens avec la temporalité des projets de développement agricole et rythmes de production.



#### Propositions et méthodes de mise en œuvre

- Simplifier les démarches administratives agricoles et privilégier le principe de guichet unique :
  - A l'échelle régionale auprès des Conseils Régionaux pour le pastoralisme en général
  - A l'échelle des comités de massifs pour le pastoralisme montagnard :
    - Plateforme de dépôt des projets de développement agropastoraux à l'échelle des massifs, le secrétariat d'enregistrement pourrait être assuré par les Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
    - Comité de programmation Massif avec l'ensemble des co-financeurs, animation assurée par les CGET
- Gérer dans la durée les programmes agropastoraux : programmation pluriannuelle (enveloppes également).
- Renforcer le principe de subsidiarité afin de considérer les spécificités locales dans leur grande diversité : mettre en place une véritable politique de massif.
- Assurer lisibilité et continuité dans les dispositifs publics en rendant notamment lisible l'articulation des soutiens entre échelles d'interventions et fonds : exemple du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM).
- Adapter les normes en montagne : normes liées aux bâtiments agricoles (bien-être animal, normes architecturales, etc.).

## 2. Renforcer la cohérence territoriale et la programmation multi-échelles des projets

### Constats

- La mise en œuvre des dispositifs publics fait appel actuellement à une gouvernance éclatée qui nuit à la cohérence d'ensemble et qui témoigne d'un besoin d'une stratégie globale, ou tout au moins de stratégies coordonnées
- Le périmètre « massif » est un ensemble géographique qui fait sens pour les opérateurs du développement agropastoral et territorial
- Le périmètre pastoral méditerranéen a du sens car il représente une réalité pastorale spécifique, bien qu'il n'y ait pas d'interlocuteur équivalent aux comités de massifs
- Le pastoralisme est reconnu d'utilité publique et ses pratiques génèrent de nombreuses aménités dont la plus-value dépasse le champ agricole
- La mesure pastoralisme possède autant de déclinaisons que de PDRR, de même que son périmètre géographique d'ouverture, ceci est difficile à justifier sur le terrain, notamment sur les territoires pastoraux à cheval sur deux territoires administratifs
- De même que la réglementation sanitaire varie d'un département à l'autre, voire d'une frontière à l'autre, les animaux en estive ne se limitent pas au zonage administratif
- Le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde dans les Pyrénées a montré qu'il était possible de construire des programmes intégrés répondant à une problématique clairement identifiée en mobilisant des fonds d'origines diverses tels que le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (Fnadt), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Feader, le Feder et les fonds des collectivités

### Enjeux

Assurer une cohérence des politiques publiques à l'échelle des massifs et instaurer une politique de massif qui doit faire des choix de priorités thématiques qui lui sont spécifiques.



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Définir des échelles d'interventions cohérentes :
  - Les massifs français
  - L'espace pastoral en général hors zones de massifs
- Cibler la politique agricole intégrée des massifs sur les thématiques prioritaires :
  - Par exemple : pastoralisme, foncier, installation en montagne, émergence de filières et produits agricoles, agroalimentaires ou agritouristiques
  - Choix des projets par appel à projet, selon la grille de sélection élaborée par toutes les parties-prenantes du développement pastoral

- ➔ Favoriser la cohérence entre les fonds et dispositifs aux différentes échelles de programmation :
  - Ventiler les soutiens à l'agropastoralisme sur différents fonds européens pertinents :
    - Formation des bergers et aide à l'emploi via le FSE
    - Cabanes pastorales, dessertes, agrotourisme via le Feder (multi-usages)
    - Equipements agricoles via le Feader
    - etc.
  - Articuler les échelles d'intervention par l'articulation des différents co-financeurs :
    - Nationaux pour le MAA
    - Commissariat de Massif pour le Fnadt et le Programme Opérationnel Interrégional Feder
    - Régionaux pour les Conseils Régionaux (CR)
    - Départementaux pour les Conseils départementaux (CD)
    - Territoriaux pour les Parcs Nationaux (PN), Parc Naturel Régionaux (PNR), Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- ➔ Décliner les conventions interrégionales de massif en une convention d'application spécifique agricole devant définir le cadre de mobilisation des crédits en fonds propres du MAA, du Fnadt (déjà obligatoire) et des autres collectivités territoriales (CR, CD, PNR, PN, intercommunalités, etc.) au profit des massifs, crédits pouvant appeler des contreparties européennes témoignant d'une volonté de cohésion et de cohérence de l'action publique pour les massifs.
- ➔ Proposer un fond professionnel d'investissement agricole et agroalimentaire permettant un accès facilité aux crédits à des taux compétitifs par des structures ou des agriculteurs dans des projets collectifs :
  - Partenariat public-privé sur fonds mutualistes
  - Harmoniser à l'échelle des massifs les périmètres d'actions et de programmation (notamment en ce qui concerne la réglementation liée au pastoralisme : gestion sanitaire, mesure pastoralisme des PDRR)
- ➔ Appuyer la dimension transfrontalière des projets et actions.



**Rencontre du Groupe Agriculture du massif des Alpes**  
- Juin 2017 -

## IV. Gouvernance de l'agropastoralisme



Le pastoralisme ne se limite pas à la montagne, notamment dans les territoires méditerranéens, et les interactions plaine/montagne jouent un rôle important, notamment dans le cadre des grandes transhumances.

La frontière entre agriculture et pastoralisme est parfois ténue, par exemple pour les systèmes herbagers du Massif Central. Le foncier agricole peut devenir pastoral et vice-versa, la moindre pente et l'existence d'accès plus facile permettant l'intensification des pratiques. Ce sont alors davantage la proximité du siège d'exploitation et les besoins du système d'exploitation concernés qui déterminent les pratiques de pâturage ou de fauche.

Lors du comité de pilotage de retour des auditions, une thématique transversale s'est révélée d'importance pour l'ensemble des partenaires, il s'agit de la gouvernance.

Il est ressorti des auditions des propositions contradictoires selon les acteurs qui les ont formulées. Les approches agricoles et pastorales sont basées sur des historiques et des fondamentaux très différents voire opposés. Les pasteurs ont construit leur système sur la volonté de produire « autrement ».

Du point de vue agricole : l'activité prime sur l'espace pastoral.

Du point de vue pastoral : les espaces pastoraux ont des spécificités et des enjeux multiples et spécifiques.

## 1. Partager une définition de l'agropastoralisme de montagne

### Constats

La définition de l'agropastoralisme est différente selon les territoires et les acteurs.

### Enjeux

- Partager une définition entre les acteurs agricoles et pastoraux
- Redéfinir l'agropastoralisme pour mieux reconnaître cette activité et ses aménités transversales



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Intégrer une définition dans les politiques publiques.
- Poursuivre des actions ciblées sur les politiques pastorales.
- Orienter les soutiens vers la production pastorale tout en faisant valoir les transversalités du pastoralisme.
- Reconnaître les aménités des pratiques pastorales car de l'activité de production pastorale découle l'entretien du milieu.
- Soutenir les pratiques vertueuses déjà existantes (et pas seulement les changements de pratiques).

## 2. Réunir les acteurs agricoles et pastoraux

### Constats

Il existe des différences d'approches et de lien entre les acteurs agricoles et pastoraux.

### Enjeux

Mieux se connaître pour partager les enjeux communs et les porter d'une même voix.



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Partager un enjeu commun. Les surfaces pastorales sont indispensables aux exploitations agricoles de montagne et leur valorisation porte un enjeu de consolidation des filières agricoles de montagne : considérer l'ensemble des surfaces des systèmes agro-pastoraux pour soutenir cet enjeu partagé.
- Améliorer la reconnaissance du pastoralisme, y compris au sein des Organisations Professionnelles Agricoles à chaque échelle : assurer la représentation pastorale dans les instances agricoles et vice-versa en nommant des représentants pastoraux dans les instances agricoles.

- Donner une suite au groupe de mobilisation collective pour l'amélioration des soutiens à l'agropastoralisme :
  - Réunir une fois par an un Groupe Montagne Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) dédié au pastoralisme, auquel tout expert pourra être invité en cas de besoin et selon les sujets abordés.
  - Le groupe Résim pourra se réunir, si besoin, avec les experts du pastoralisme si l'ordre du jour le nécessite.
  - Le Groupe Montagne de l'APCA demande la création d'un groupe montagne au Ministère, en fonction de l'actualité, les questions du pastoralisme pourront y être abordées.
- Mettre en place un Groupe Agriculture au Conseil National de la Montagne (CNM) pour relayer les propositions concernant l'agropastoralisme.



**Visite d'un alpage de Savoie par le Groupe Montagne APCA**  
*Alpage de Mâcot la Plagne*

### 3. Développer la prospective comme outil d'aide à la décision et favoriser la planification multi-échelles (évolution des filières, aménagement du territoire, schémas stratégiques...)

#### Constats

- Un manque de lien entre acteurs pastoraux, agricoles et financeurs est constaté dans les massifs
- Trop de facteurs impliquent d'anticiper et de s'adapter à un contexte très changeant (évolution des exploitations par l'évolution démographique, le choix des nouvelles générations, l'augmentation des charges de productions, la volatilité des prix, l'évolution du climat, de nouvelles attentes des consommateurs...)

#### Enjeux

Décloisonner les services agricoles et pastoraux et bénéficier de synergies via des actions partagées.



#### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Structurer une plateforme d'échange, de valorisation et capitalisation de données et de projets agricoles des comités de massifs. Observatoire dynamique de l'agriculture des massifs, cette plateforme doit contribuer à l'amélioration des connaissances pour améliorer l'accompagnement des projets, éclairer le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. Cette plateforme permet autant d'accéder à des données générales via des outils de traitement statistiques et cartographique qu'à des expertises grâce aux clusters d'acteurs qu'elle fédère.
- Installer un espace d'échanges dédié aux questions agricoles dans les comités de massifs, favorisant le dialogue entre l'Etat, les Régions et la profession agricole, espace constitué sous la forme d'un groupe de travail du Comité de Massif (forme souple prévue par les textes et qui pourrait s'appuyer éventuellement sur la commission Produits de Montagne, formule permettant d'associer aux collectivités et experts volontaires siégeant au Comité de Massif divers intervenants et experts du secteur) dans une optique à plusieurs échelles :
  - Depuis le court terme : faciliter la concertation et le bon réglage des dispositifs
  - Au long terme : capacité à alimenter les futures politiques agricoles et pastorales, notamment européennes
- Capitaliser les informations des observatoires et travaux du pastoralisme à l'échelle nationale :
  - Groupe montagne APCA, AFP : échanges techniques et élaboration de propositions politiques (livre blanc)
  - Groupe pastoralisme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : ouverture des débats
  - CGET (incluant les massifs et le pourtour méditerranéen) : mutualisation des moyens et outils statistiques de veille et d'observation (licence géoclip par exemple)

## 4. Intégrer les enjeux agricoles aux politiques territoriales

### Constats

- Les activités en lien avec l'agropastoralisme sont sous-représentées dans les instances politiques
- La faible disponibilité des exploitants est l'une des difficultés constatées
- La proportion d'actifs agricoles est en diminution ce qui génère une sous-représentation des élus d'origine agricole dans les circuits de décisions locaux
- Le foncier et les usages qui y sont liés en montagne sont une composante essentielle qui conditionne non seulement le choix des stratégies de valorisation des ressources par les agriculteurs mais aussi leur revenu. C'est le premier facteur de production. En même temps que cette fonction de production, il acquiert à plus forte raison en montagne, des fonctions portées par d'autres utilisateurs : fonction environnementale, fonction résidentielle, fonction récréative.

### Enjeux

Etre mieux représentés dans les instances pour compter dans les décisions, réaffirmer les rôles de l'agropastoralisme dans la gestion des territoires en réfléchissant à une politique globale du foncier, des espaces montagnards et de leurs usages, coordonnée à toutes les échelles pertinentes.



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Assurer la représentation agropastorale dans les instances politiques à toutes les échelles.
- ➔ Privilégier les processus de concertation dans les circuits de décisions afin de peser de manière équilibrée sur les décisions.
- ➔ Favoriser la participation de la profession agropastorale dans les circuits de décision et de programmation territoriaux.
- ➔ Veiller à la nomination d'acteurs agropastoraux et à l'accessibilité pour ces acteurs (lieux et horaires) :
  - A l'échelle du massif : mobiliser la possibilité d'un représentant pastoral au sein des comités de massifs (collège 2, expert qualifié)
  - A l'échelle régionale : identifier un interlocuteur « pastoral » politique et un relai technique, en capacité d'appréhender les problématiques transversales du pastoralisme
  - A l'échelle Département ou inter-département : suite à la loi Notre, se mobiliser pour activer les possibilités de soutiens environnementaux (exemple des Espaces Naturels Sensibles) ou sociaux (cabanes)

- ➔ Prendre en compte les enjeux agropastoraux dans les outils de planification et d'aménagement :
  - Faire intervenir la profession agricole plus en amont des processus d'élaboration des Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme
  - Dans les commissions départementales, proposer un siège de représentation pastorale, CDOA (Commission départementale d'orientation agricole), CDNPS (Commission départementale de la nature des sites et des paysages), CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
  - A l'échelle des collectivités locales, assurer la représentation agropastorale dans les instances de gouvernance pastorales lorsqu'elles existent (exemple des Plans Pastoraux Territoriaux)
  - A l'échelle des organisations pastorales collectives, permettre aux exploitants locaux d'assister aux réunions des associations foncières pastorales

## 5. Privilégier des démarches ascendantes et les partenariats inter-acteurs

### Constats

Les décideurs et les financeurs sont de plus en plus éloignés du terrain.

### Enjeux

- Assurer la pertinence des soutiens vis-à-vis des besoins du terrain, dans le contexte des nouvelles régions
- Faciliter la participation des professionnels agropastoraux aux décisions régionales



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- ➔ Relocaliser la gouvernance des projets pastoraux à l'échelle d'engagement des collectivités en lien avec les acteurs pastoraux :
  - Proposer des instances décentralisées de décision d'attribution des soutiens Régionaux, exemple des Plans Pastoraux Territoriaux qui permettent une prise en compte des politiques locales
  - Impliquer les collectivités (Métropoles, Agglomérations, EPCI) dans les politiques pastorales, avec des moyens, pour intégrer les transversalités des enjeux territoriaux
- ➔ Organiser la concertation entre les acteurs du développement :
  - Réinstaurer des comités de pré-programmation des dispositifs d'accompagnement du pastoralisme dans les départements (comité piloté par les Direction Départementale des Territoires associant les services pastoraux, chambres d'agriculture, syndicats agricoles, co-financeurs locaux, etc.)
  - Agréger les travaux des départements à l'échelle régionale par les chambres régionales en collaboration avec les Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et les Conseils Régionaux.
- ➔ Favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des ressources.
- ➔ Inciter les acteurs à développer des approches intersectorielles.

## 6. Porter à connaissance l'agropastoralisme auprès des concitoyens

### Constats

La connaissance des métiers du pastoralisme et de la gestion des espaces de la part des concitoyens est insuffisante.

### Enjeux

Etre mieux perçu, reconnu pour les services rendus et soutenu par la société.



### Propositions et méthodes de mise en oeuvre

- Communiquer sur les enjeux et les métiers du pastoralisme auprès du grand public urbain avec les métropoles qui ont des moyens pour traiter ces sujets : monter et soutenir des projets de communication (cinématographiques par exemple).
- Valoriser l'image du pastoralisme pour les paysages, le patrimoine, la gestion des milieux ouverts, la biodiversité auprès des décideurs, partenaires, (etc.) :
  - Sensibiliser les élus locaux (collectivités et EPCI)
  - Former les professionnels du tourisme
  - Former les partenaires de l'environnement aux réalités du métier
  - Former les pastoraux pour apprendre à parler de leur métier : formations Vivea à adapter aux spécificités du pastoralisme



**Transhumance ouverte au public**  
*Massif des Aravis*

# Conclusion

Les auditions menées dans les massifs français ont permis de donner la parole aux acteurs concernés par l'agropastoralisme des massifs, qu'il s'agisse des collectivités, des parcs, de l'Etat ou d'acteurs agricoles et pastoraux et de repérer des innovations et expériences en termes d'organisation, de pratiques, de politiques. Depuis 2015, des échanges et travaux sur la base des retours des auditions ont été conduits et partagés entre les partenaires.

En tout premier lieu, la conduite de ce projet a permis un rapprochement des acteurs agricoles et pastoraux des massifs et une connaissance améliorée et partagée des contextes agropastoraux très différents d'un massif à l'autre. Les partenaires ont appris à travailler collectivement dans l'objectif partagé de mieux soutenir cette activité économique agropastorale, porteuse de nombreuses aménités. Ce document de propositions partagées balaye l'ensemble des problématiques liées à l'agropastoralisme en montagne par une approche transversale de thématiques souvent abordées de manière cloisonnée. Il pourra constituer une feuille de route pour poursuivre la mobilisation collective engagée visant à mieux accompagner et reconnaître ces activités agropastorales dans les massifs. Pour cela, Chambres d'agriculture France a proposé de réunir une fois par an un groupe montagne dédié au pastoralisme, auquel tout expert pourra être invité en cas de besoin et selon les sujets abordés.

Dans ce document, des leviers d'actions sont proposés sur les différentes thématiques. Pour améliorer les moyens de fonctionnement des espaces pastoraux, l'accent est mis sur la connaissance des espaces pastoraux, l'amélioration de leur fonctionnement, (leurs équipements, l'animation nécessaire...) et la reconnaissance des aménités territoriales qui découlent des activités agropastorales intrinsèquement agro-écologiques.

Pour favoriser l'économie agropastorale, il est envisagé de développer et de mieux répartir la valeur ajoutée créée par les produits issus de l'agropastoralisme dans tous les massifs, de renforcer la logique et les dynamiques de filière en faveur des productions agropastorales, développer et conforter des offres pasto-touristiques de qualité et favoriser les synergies entre les différents pôles d'activité en montagne. Mieux communiquer semble également une clé de médiation nécessaire dans le cadre d'un usage partagé des espaces pastoraux. En outre, les échanges avec les consommateurs de produits de montagne, peuvent permettre de porter à connaissance les enjeux agropastoraux auprès du grand public.

Dans un contexte d'évolution permanente, l'adaptation et l'articulation des politiques publiques dédiées à l'agropastoralisme est une nécessité pour répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques de ces activités agropastorales et à la dynamique des territoires de montagne. Notamment, les partenaires sollicitent la reconnaissance de l'ensemble des surfaces agropastorales, au regard de la ressource qu'elles représentent pour l'alimentation des troupeaux. Il est souhaité de redynamiser les collectifs en prenant en compte les spécificités des surfaces collectives représentant 600 000 ha, soit l'équivalent d'un département français. Enfin, les partenaires souhaitent renforcer la cohérence territoriale des politiques en montagne et permettre des programmations multi-échelles et inter-fonds des projets agropastoraux.

Nous invitons l'ensemble des acteurs, décideurs et financeurs, à prendre connaissance de ces propositions partagées et à aider les partenaires à poursuivre leur mise en œuvre dans les territoires de montagne.

## Glossaire

**Montagne** : le zonage « Montagne » détermine principalement les aides à l'agriculture, notamment l'Indemnité compensatoire au handicap naturel. Ce zonage ICHN actuel comprend 16 120 communes françaises, situées au sein d'espaces très divers, déterminés par des critères précis, comme l'altitude, la pente, l'excès de sécheresse ou d'humidité, ou bien encore des sols de faible qualité. Deux catégories principales sont répertoriées : les zones de montagne et de haute-montagne, les zones défavorisées hors montagne : zones défavorisées simples et zones à handicaps spécifiques.

**Massif** : en France, la définition des **zones de massif** découle de la mise en application de la Loi montagne en 1985. Les zones de massif englobent les régions de montagne et les espaces qui leur sont immédiatement contigus. Complémentaire du zonage montagne, le zonage massif est le cadre d'exercice des comités de massif, organe de proposition et de coordination des politiques territoriales.

## Remerciements

Les partenaires du projet AgroPastoM tiennent tout particulièrement à remercier :

- Les financeurs du projet, à savoir le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Réseau rural national, l'Union européenne
- Les personnes ayant participé aux auditions dans les massifs entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016
- Les membres du comité de pilotage qui ont suivi ce projet depuis son commencement
- Toutes les personnes et structures ayant autorisé l'utilisation de leurs photographies pour illustrer ce document



## Crédits photos

### Moyens de fonctionnement de l'agropastoralisme :

- ♦ Fauche, pâtures et estives – *Catherine ROCHER*
- ♦ Bâtiment d'alpage – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Reconquête de zones pastorales par des chèvres du Rove – *Sandrine DEBIT - CERPAM*
- ♦ Vache de race Gasconne – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Mosaïque de milieux agro-pastoraux – *Agnès VIVAT*
- ♦ Regroupement de troupeaux en alpage – *Nathalie GIRARD*
- ♦ Descente d'estive de brebis Tarasconnaises dans les Pyrénées ariégeoises – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Berger et son chien de troupeau – *Ombres Portées – Laure LE COURTOIS – SEA 73*
- ♦ Cage de contention bovine utilisée dans le cadre d'une intervention vétérinaire – *FAI*
- ♦ Entretien de la biodiversité prairiale par le pâturage – *Images d'alpages – Sandrine BOTTOLLIER – SEA 74*
- ♦ Chien de protection et fréquentation touristique – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Pelouse à Nard raide ravagée par les campagnols – *Anne COLIN – COPAGE*
- ♦ Accompagnement du troupeau par le chien de protection – *Nathalie GIRARD*
- ♦ Protection du troupeau par le chien de gardiennage – *Nathalie GIRARD*
- ♦ Ovins en parc de protection en parcours boisés – *Sabine DEBIT – CERPAM*

### Economie et filières :

- ♦ Dégustation de Tomme de Savoie – *Anne CASTEX – Suaci Montagn'Alpes*
- ♦ Transformation de chevrotin en alpage – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Salle de transformation fromagère – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Visite en alpage – *Mir Photo*

### Politiques publiques :

- ♦ Brebis laitières Brigasques au pâturage en fin d'automne – *Marie GONTIER – CERPAM*
- ♦ Brebis de race Lacaune au pâturage – *Marie-Rose RAYNAL*
- ♦ Accessibilité pour la traite mobile en alpage – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Traite mobile – *Anne CASTEX – Suaci Montagn'Alpes*
- ♦ Troupeau de vaches de race Montbéliarde – *Jean-Marie CURTIL – AGRIDOUBS*
- ♦ Rencontre du Groupe Agriculture du massif des Alpes – *Anne CASTEX – Suaci Montagn'Alpes*
- ♦ Visite d'un alpage de Savoie par le Groupe Montagne APCA – *Damien PREVOST – APCA*
- ♦ Transhumance ouverte au public – *Mir Photo*

### Autres :

- ♦ Première de couverture, sommaires et parties intermédiaires – *Juliette MESSAGER*
- ♦ Remerciements – *Simon VIEUX – CERPAM*
- ♦ Troisième de couverture – *Nathalie Girard*



## Partenaires du projet



[reseaurural.fr](http://reseaurural.fr)  
[suaci-alpes.fr](http://suaci-alpes.fr)  
[agriculturepyrenees.fr](http://agriculturepyrenees.fr)  
[sidam-massifcentral.fr](http://sidam-massifcentral.fr)

[occitanie.chambre-agriculture.fr](http://occitanie.chambre-agriculture.fr)  
[paca.chambres-agriculture.fr](http://paca.chambres-agriculture.fr)  
[franche-comte.chambaagri.fr](http://franche-comte.chambaagri.fr)  
[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)  
[cerpam.com](http://cerpam.com)

## Financeurs

